

31/05/2022

# RPQS - ANNEE 2021

EAU POTABLE



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

CABBALR

100 AVENUE DE LONDRES 62400 BETHUNE

# SOMMAIRE

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.1.1.	% de la population des communes (compétence en représentation substitution) : .....	3
1.1.2.	Détail de gestion par la CABBALR : .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Date de fin des 12 contrats de Délégation de Service Public .....	6
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	8
1.5.	Nombre d'abonnés .....	8
1.6.	Eaux brutes .....	9
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	9
1.7.	Eaux traitées.....	10
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	10
1.7.2.	Production .....	10
1.7.3.	Achats d'eaux traitées .....	11
1.7.4.	Volume consommé autorisé .....	11
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Focus sur les eaux rousses .....	16
3.2.1.	Identification de la problématique .....	16
3.2.2.	A long terme.....	17
3.2.3.	A court terme.....	17
3.3.	La connaissance patrimoniale.....	18
3.4.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	20
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	21
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	22
3.6.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	22
3.7.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	22
3.8.	Divers indicateurs financiers.....	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	23
3.10.	Projet du service.....	24

ANNEXE 1 : DETAIL DES TARIFS DE LA REGIE – FACTURE 120 M3- PAR SECTEUR

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA REGIE EAU POTABLE – ANNEE 2021

ANNEXE 3 : PLAQUETTE AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE – REDEVANCES – ANNEE 2021

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

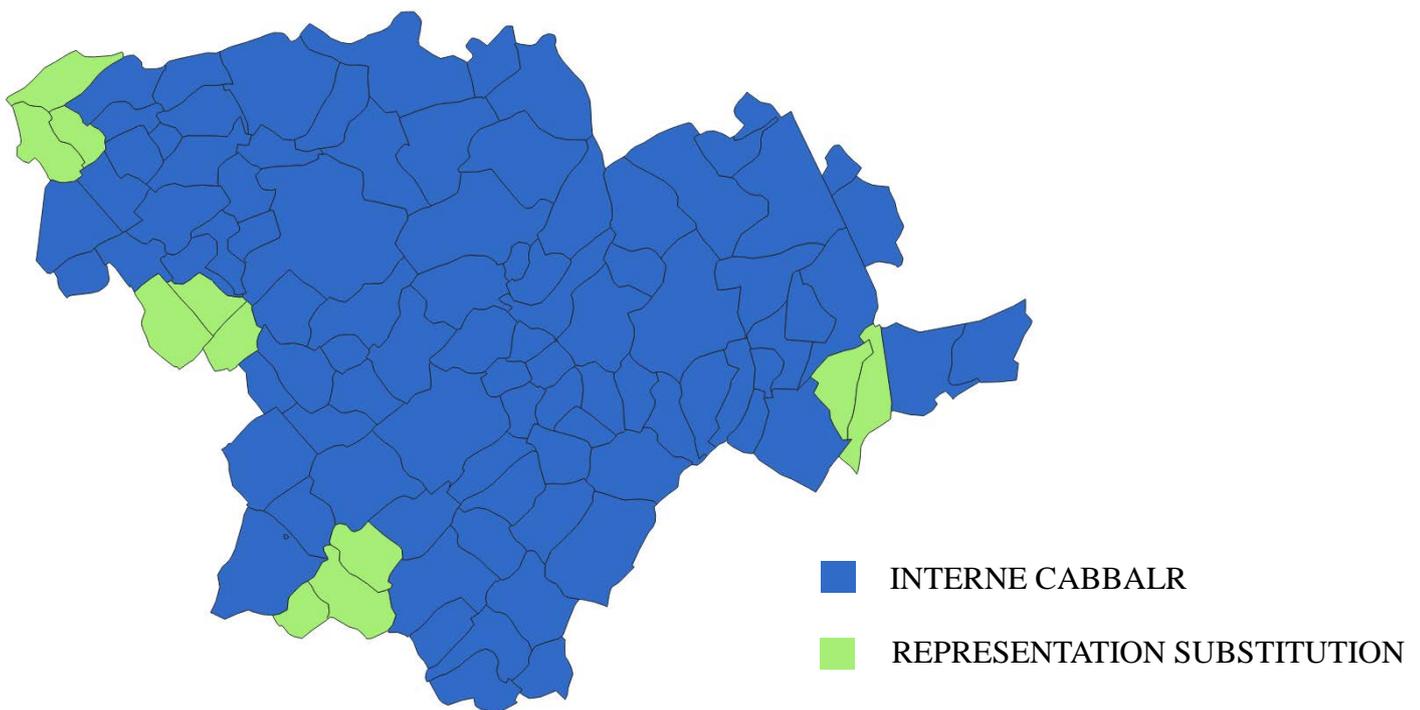
- Le service est géré au niveau : Intercommunal
- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :
  - Production
  - Protection de l'ouvrage de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution

La CABBALR est constituée de 100 communes du département du PAS DE CALAIS :

Jusqu'au 31/12/2019, *six autorités organisatrices exploitaient en régie le service eau potable* (le Sivom de la Communauté du Béthunois, la commune de Diéval, les syndicats des eaux de la région de Saint-Hilaire-Cottes, de Rebreuve-Ranchicourt, de la région de Gonnehem et celui du Bas Pays (SIADEBP- régie avec prestation de services) soit 89 communes.

Les personnels et biens matériels de ces régies ont été transférés à la CABBALR au 01/01/2020.

*Quatre autorités organisatrices* dont le périmètre est à cheval sur deux territoires (Syndicat des eaux de la Nave, Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, Syndicat des eaux de Bailleul-Aumerval-Ferfay) ou sur plusieurs territoires (SIDEN SIAN), continuent d'exercer la compétence eau potable pour les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ( **11 communes**). La CABBALR est représentée dans ces 4 structures par des élus, dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution.



Découpage Géographique de la compétence internalisée CABBALR.

1.1.1. % de la population des communes (compétence en représentation substitution) :

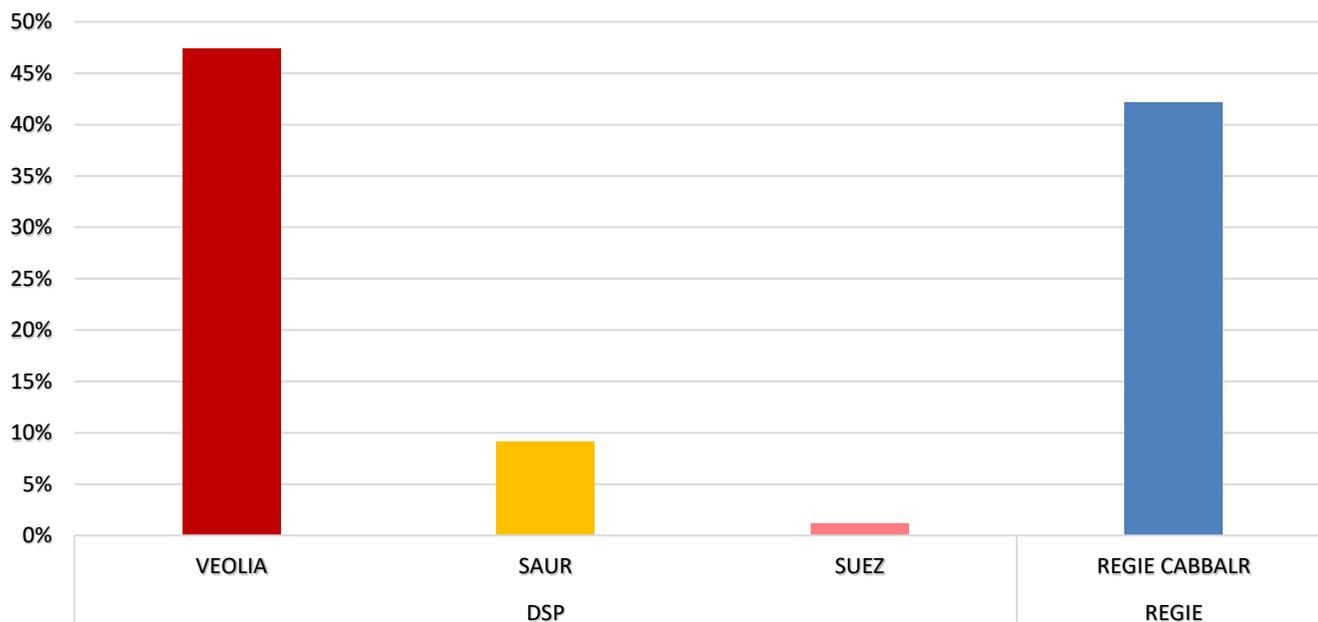
MAITRE D'OUVRAGE	% de POPULATION
<b>CABBALR</b>	<b>94,59%</b>
<b>NOREADE</b>	<b>4,05%</b>
AUCHY-LES-MINES	1,70%
BLESSY	0,32%
ESTREE-BLANCHE	0,34%
HAISNES	1,58%
LIETTRES	0,12%
<b>SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE</b>	<b>0,63%</b>
BAJUS	0,13%
BEUGIN	0,17%
LA COMTE	0,33%
<b>SYNDICAT DES EAUX D'AUMERVAL, DE FERFAY ET DE BAILLEUL-LÈS-PERNES</b>	<b>0,33%</b>
FERFAY	0,33%
<b>SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA NAVE</b>	<b>0,40%</b>
AMES	0,23%
AMETTES	0,17%
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>

1.1.2. Détail de gestion par la CABBALR :

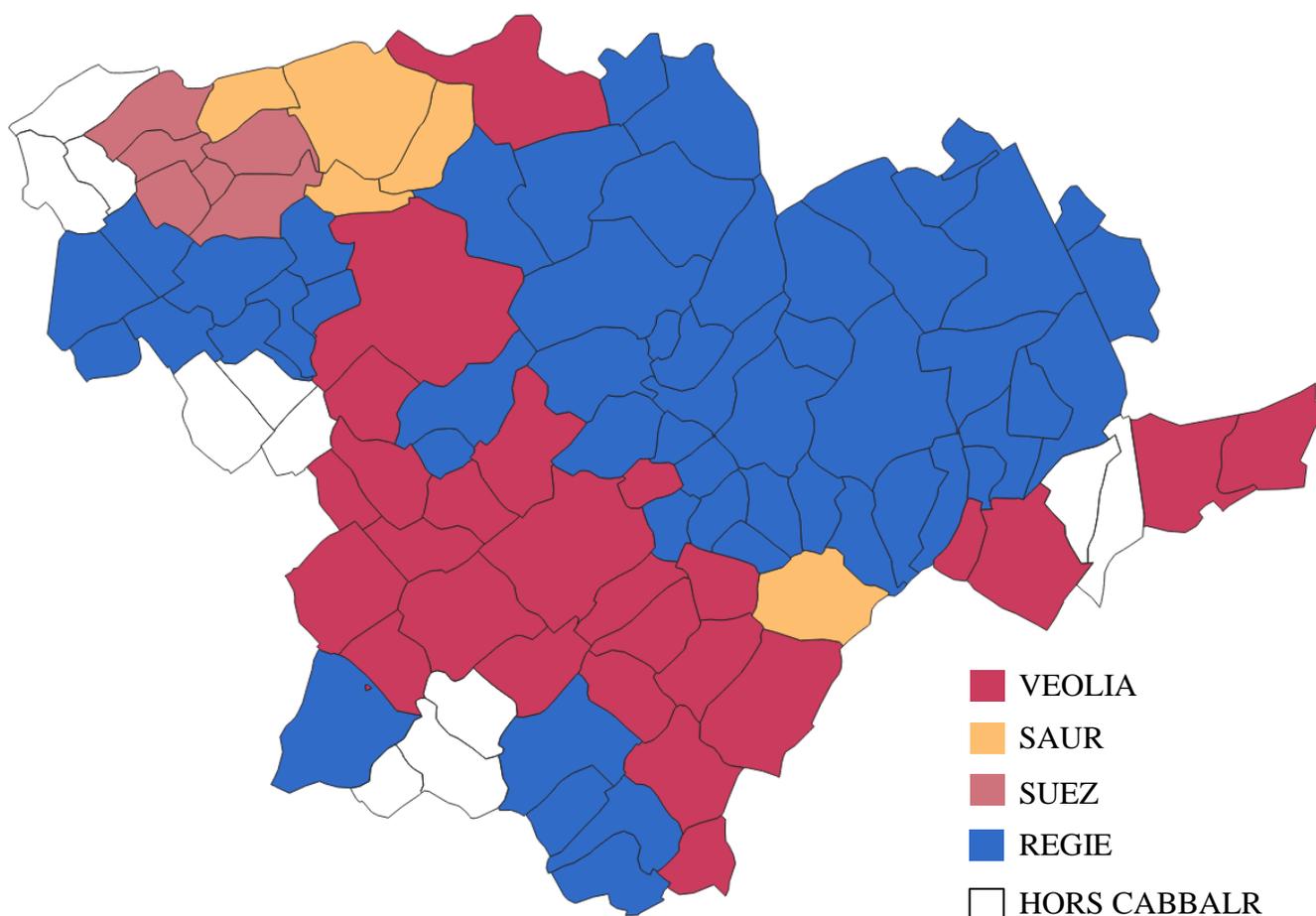
- Présence d'une CCSPL : Oui
- Il existe quelques schémas de fonctionnement au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT. La création du schéma global sera réalisée au cours de l'exercice 2022 avec la réalisation de l'étude diagnostique et du schéma directeur.
- Existence d'un règlement de service : 18 règlements de service à homogénéiser au cours de l'exercice 2022 / 2023 (en cours de réalisation).
- Existence d'un schéma directeur : Il n'existe pas de schéma directeur sur le secteur de la CABBALR. La société SETEC HYDRATEC a été retenue pour réaliser ce schéma dont la réunion de démarrage aura lieu le 31/05/2022.

## 1.2. Mode de gestion du service

### POPULATION PAR EXPLOITANT



La compétence eau potable à la CABBALR est un regroupement de 18 territoires différents, elle comprend plusieurs modes de gestion : REGIE du service eau potable de la CABBALR ou DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (VEOLIA / SAUR / SUEZ).



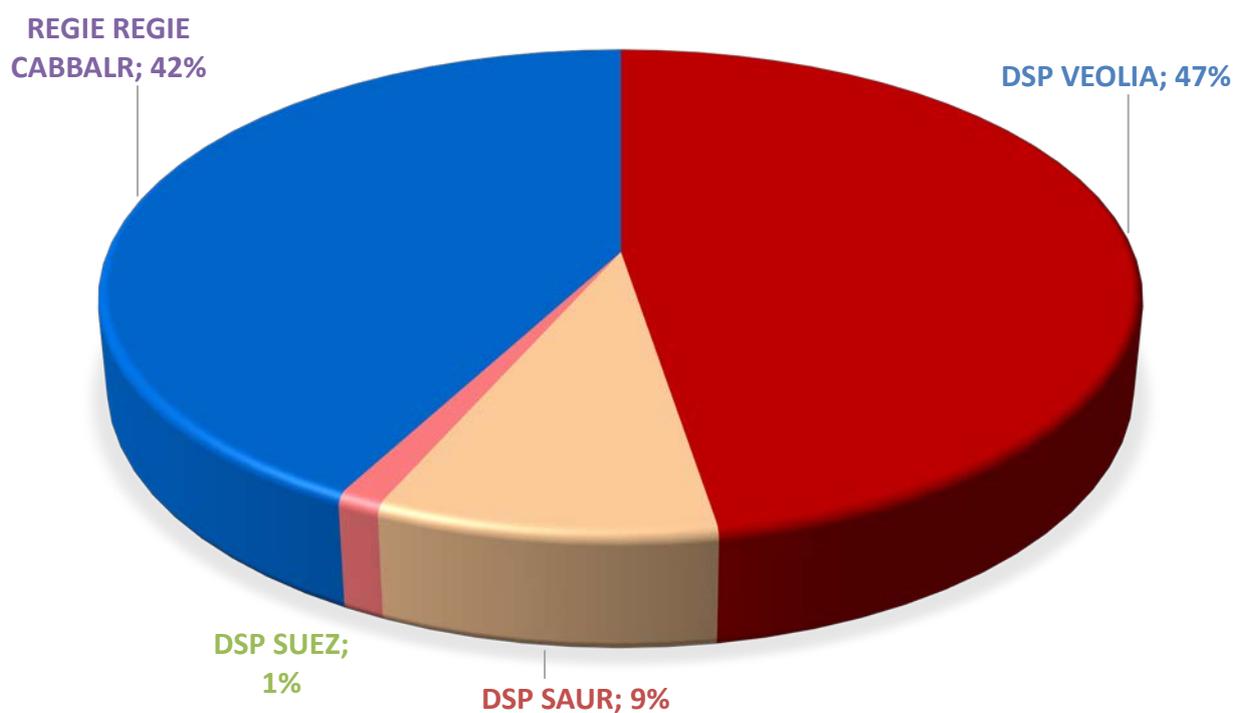
Découpage géographique par exploitant

La répartition des 100 communes selon le mode de fonctionnement et le mode de gestion de la compétence est la suivante :

- 89 communes gérées en direct par la CABBALR ( dont 52 par la régie eau potable et 37 communes en contrats DSP)
- 11 Communes gérées sous le mécanisme de la représentation substitution, dans 4 syndicats

La répartition de la population en fonction de la Maitrise d’Ouvrage et de l’exploitation est la suivante :

TYPE EXPLOITATION	POPULATION
<b>INTERNE CABBALR</b>	<b>261 780</b>
VEOLIA	124 172
REGIE CABBALR	110 456
SAUR	24 009
SUEZ	3 143
<b>REPRESENTATION SUBSTITUTION</b>	<b>14 979</b>
NOREADE	11 220
SIVOM DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE	1 746
SE DE LA VALLEE DE LA NAVE	1 105
SEFAB	908
<b>Total général</b>	<b>276 759</b>

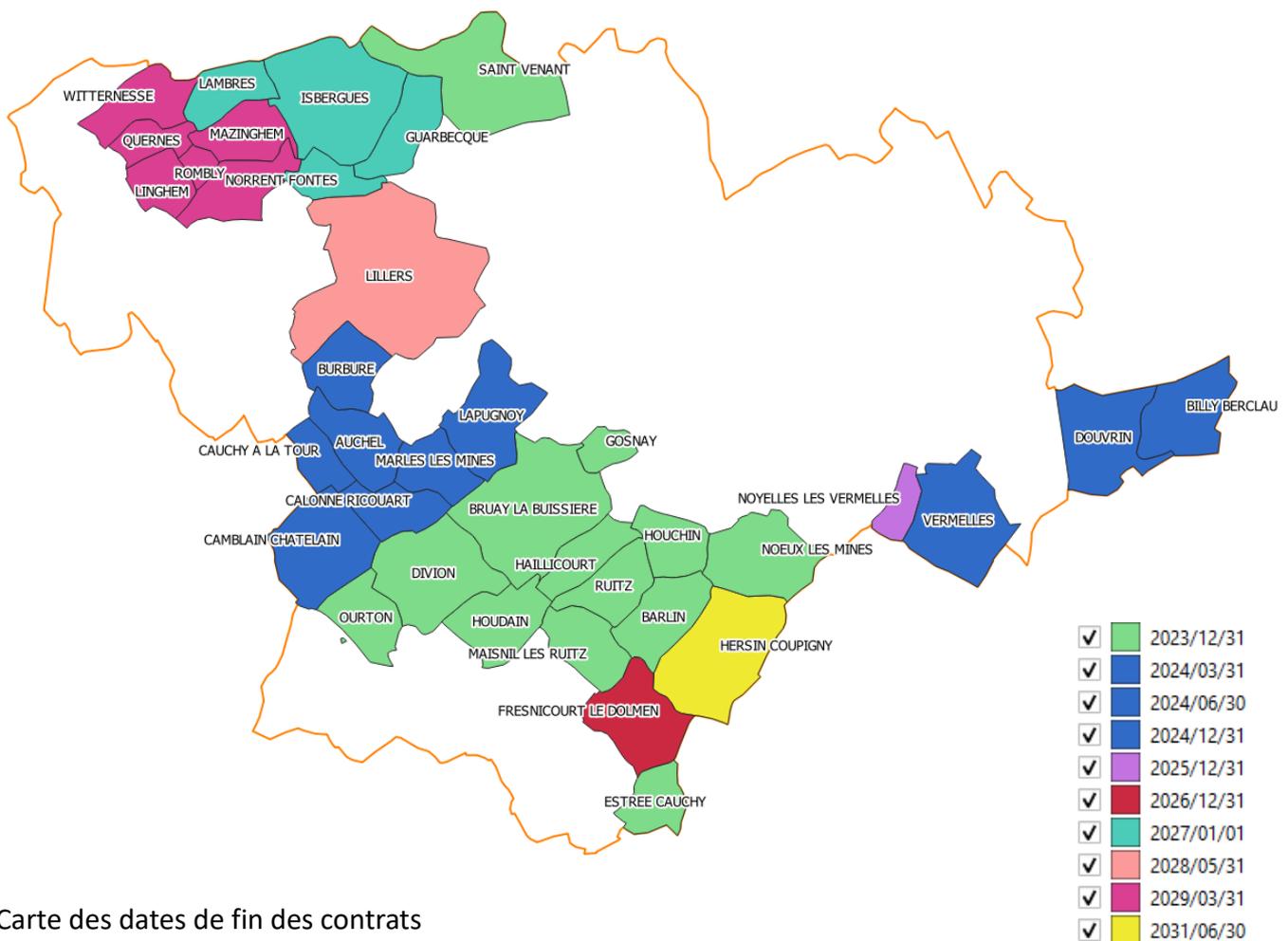


### 1.3. Date de fin des 12 contrats de Délégation de Service Public

Il est primordial pour la CABBALR, de bien identifier les territoires ayant délégué leur service d'eau potable, de procéder à un bilan du contrat suffisamment en avance par rapport à sa date d'échéance. Il est en effet nécessaire de procéder, avant la fin du contrat, à une analyse des éventuels dysfonctionnements auxquels le nouveau contrat devra remédier.

Cette étude réalisée sur la base du contrat permettra d'identifier les clauses utiles ayant donné lieu à une bonne exécution par le délégataire, celles utiles n'ayant pas donné lieu à une bonne exécution par le délégataire, et enfin, les autres clauses qui ne se sont pas avérées pertinentes dans la poursuite des objectifs poursuivis et qui n'ont donc pas servi à une gestion optimale du contrat.

Cette recherche des dysfonctionnements des contrats et des marges d'amélioration possibles, notamment au regard de nouveaux besoins et de la répartition géographique, permettra aux élus d'opter pour un positionnement stratégique éclairé du (ou des) nouveaux modes de gestion.



Carte des dates de fin des contrats

NOTA : Cette carte ne prend pas en compte les fins de contrat des marchés de prestations de service :

- Production SIADEBP : 31/03/2022
- SIAEP de Rebreuve Ranchicourt : mars 2022

En fonction des années, le nombre d'habitants concerné par une fin de contrat de DSP fluctue :

<b>ANNEE</b>	<b>POPULATION</b>	<b>%</b>
2023	69 353	46%
2024	47 312	31%
2025	2 362	2%
2026	785	1%
2027	12 196	8%
2028	9 910	7%
2029	3 143	2%
2031	6 263	4%
<b>TOTAL</b>	<b>151 324</b>	<b>100%</b>

Il est important de noter que le mode de gestion de la compétence eau pour 77 % des abonnés actuellement en DSP, soit un total de 116 665 habitants, sera étudié ( soit externalisation, soit intégration à la régie eau potable d'ici fin 2024.)

Le découpage par ex-entité donne le détail suivant :

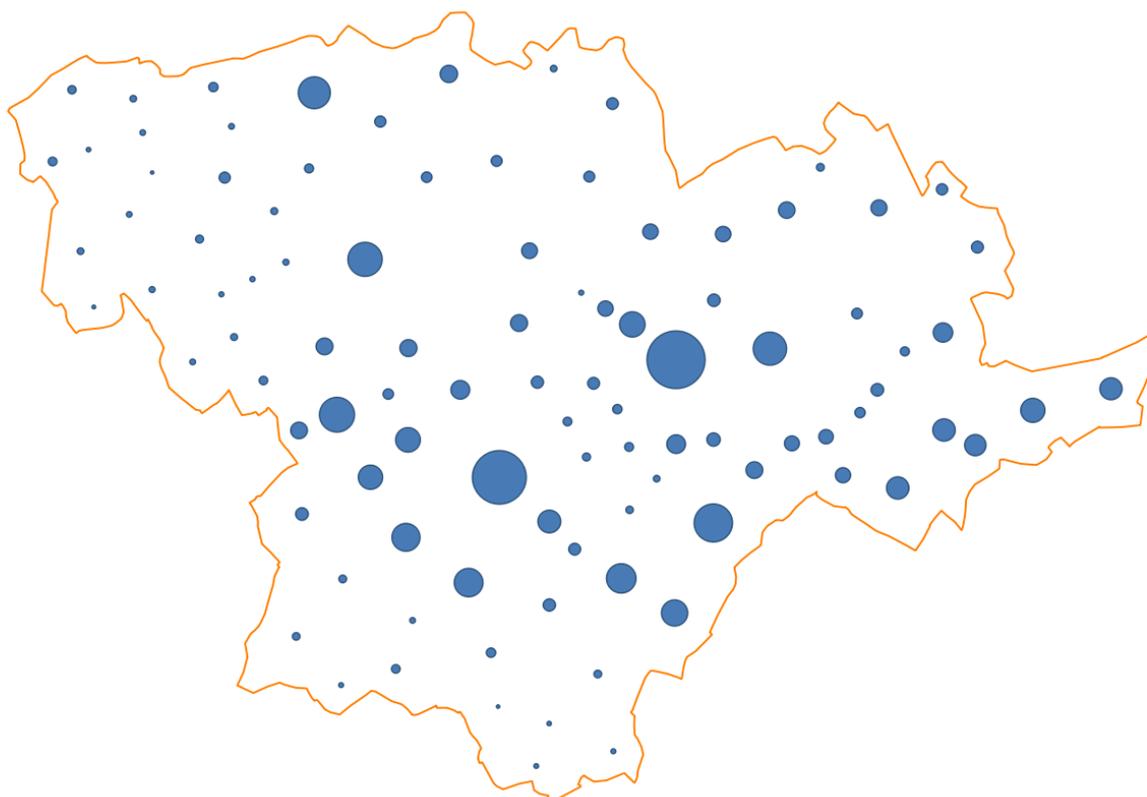
<b>SECTEURS</b>	<b>POPULATION</b>
<b>2023</b>	<b>69 353</b>
Déc.	<b>69 353</b>
NOEUX LES MINES	11 813
SABALFA	54 504
SAINT VENANT	3 036
<b>2024</b>	<b>47 312</b>
Mars	32 334
SACRA	32 334
Juin	4 741
VERMELLES	4 741
Déc.	10 237
SIE DE DOUVIRIN BILLY-BERCLAU	10 237
<b>2025</b>	<b>2 362</b>
Déc.	2 362
NOYELLES LES VERMELLES	2 362
<b>2026</b>	<b>785</b>
Déc.	785
FRESNICOURT LE DOLMEN	785
<b>2027</b>	<b>12 196</b>
Janv.	12 196
SI D'ISEBERGUES - GUARBECQUE - HAM EN ARTOIS...	12 196
<b>2028</b>	<b>9 910</b>
Mai	9 910
LILLERS	9 910
<b>2029</b>	<b>3 143</b>
Mars	3 143
SI DE LA REGION DE NORRENT FONTES	3 143
<b>2031</b>	<b>6 263</b>
Juin	6 263
HERSIN COUPIGNY	6 263
<b>TOTAL</b>	<b>151 324</b>

## 1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)

La répartition des abonnés et des habitants par secteur géographique est la suivante :

<i>Secteur</i>	<i>Nombre d'abonnés</i>	<i>Nombre d'habitants desservis</i>	<i>Ratio habitant / abonnés</i>
<i>Fresnicourt-le-Dolmen</i>	380	793	2,1
<i>Hersin-Coupigny</i>	2 713	6 305	2,3
<i>Lillers</i>	4 754	9 999	2,1
<i>Noeux-les-Mines</i>	5 457	14 414	2,6
<i>Noyelles-les-Vermelles</i>	975	2 382	2,4
<i>SABALFA</i>	24 968	55 144	2,2
<i>SACRA</i>	14 820	32 529	2,2
<i>Saint-Venant</i>	1 387	3 122	2,3
<i>SI de Douvrin Billy-Berclau</i>	4 763	10 218	2,1
<i>SI de Norrent Fontes</i>	1 437	3 192	2,2
<i>SI d'Isbergues</i>	5 679	12 256	2,2
<i>REGIE</i>	51 345	110 290	2,1
<i>Vermelles</i>	2 012	4 782	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>120 690</b>	<b>265 426</b>	<b>2,2</b>

Répartition géographique de la population



## 1.5. Nombre d'abonnés

a

La répartition des abonnés par secteur géographique est la suivante :

<b>Secteur</b>	<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>Volumes consommés comptabilisés</b>	<b>Consommation / abonnés</b>
<i>Fresnicourt-le-Dolmen</i>	380	44 814	118
<i>Hersin-Coupigny</i>	2 713	225 382	83
<i>Lillers</i>	4 754	375 199	79
<i>Noeux-les-Mines</i>	5 457	524 774	96
<i>Noyelles-les-Vermelles</i>	975	75 167	77
<i>SABALFA</i>	24 968	2 229 918	89
<i>SACRA</i>	14 820	1 093 343	74
<i>Saint-Venant</i>	1 387	123 545	89
<i>SI de DOUVRIN BILLY-BERCLAU</i>	4 763	361 697	76
<i>SI de NORRENT FONTES</i>	1 437	116 455	81
<i>SI d'Isbergues</i>	5 679	418 999	74
<i>REGIE</i>	51 345	4 360 888	85
<i>Vermelles</i>	2 012	173 356	86
<b>TOTAL</b>	<b>120 690</b>	<b>10 123 537</b>	<b>84</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **58,19 abonnés/km** au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2.2 habitants/abonné** au 31/12/2021.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **84 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2021.

## **1.6.Eaux brutes**

### **1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau**

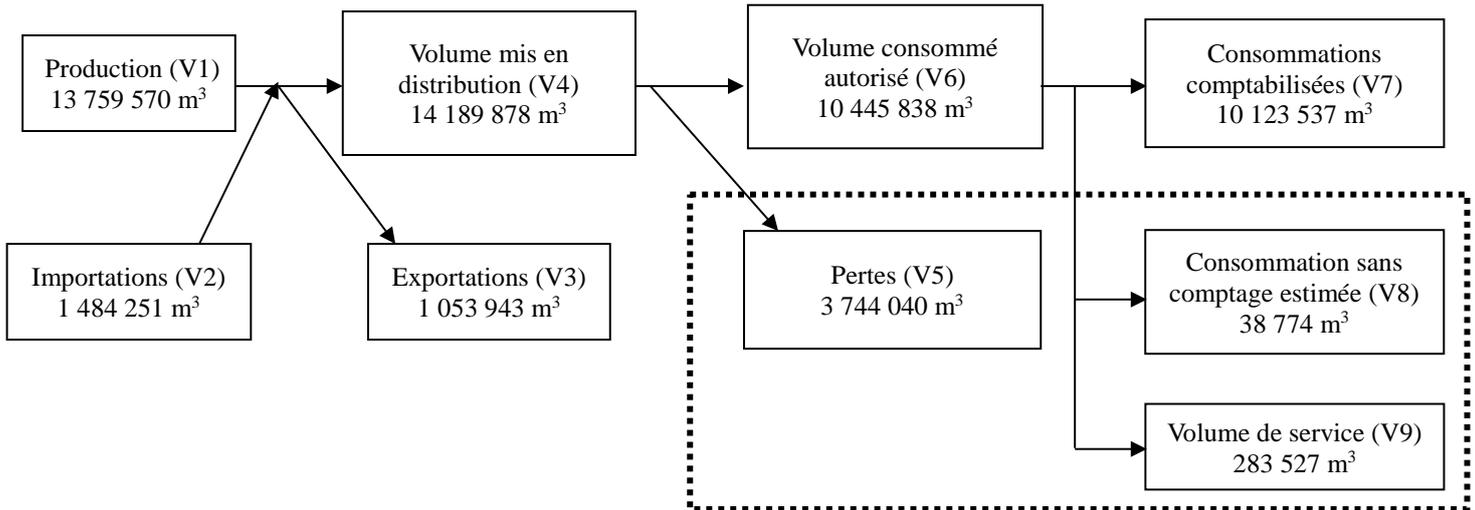
Le service public d'eau potable a prélevé 13 635 546 m3 pour l'exercice 2021.

<b>SECTEUR</b>	<b>VOLUME PRODUIT</b>
<i>Fresnicourt-le-dolmen</i>	0
<i>Hersin-coupigny</i>	0
<i>Lillers</i>	445 219
<i>Noeux-les-mines</i>	0
<i>Noyelles-les-vermelles</i>	0
<i>Sabalfa</i>	3 241 780
<i>Sacra</i>	1 957 836
<i>Saint-venant</i>	47 344
<i>Si de douvrin billy-berclau</i>	425 470
<i>Si de norrent fontes</i>	155 928
<i>Si d'isbergues</i>	638 343
<i>Régie</i>	6 847 650
<i>Vermelles</i>	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 759 570</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.7. Eaux traitées

### 1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.7.2. Production

Le service dispose de 5 stations de traitement (déferrisation) :

#### REGIE

- Station de Beaumarais – BETHUNE 600 m3/h
- Rue Godefroy Bar – GONNEHEM 120 m3/h
- Château d'eau / forage – ESSARS 30 m3/h

#### VEOLIA

- Rue du bois – CALONNE – RICOUART : 400 m3/h

#### SAUR

- Station de production / stockage – GIVENCHY-LES-LA-BASSEE 3 unités
  - Givenchy tours : 120 m3/h
  - Station Givenchy 1 : 150 m3/h
  - Station Givenchy 2 : 60 m3/h

### 1.7.3. Achats d'eaux traitées

<b>Secteur</b>	<b>Volume produit</b>	<b>Volume importé</b>	<b>Volume exporté</b>
<i>Fresnicourt-le-dolmen</i>	0	34 572	430
<i>Hersin-coupigny</i>	0	254 764	0
<i>Lillers</i>	445 219	23 245	0
<i>Noeux-les-mines</i>	0	725 347	26 365
<i>Noyelles-les-vertes</i>	0	84 747	0
<i>Sabalfa</i>	3 241 780	0	297 049
<i>Sacra</i>	1 957 836	7 713	269 735
<i>Saint-venant</i>	47 344	111 432	0
<i>Si de douvrin billy-berclau</i>	425 470	9 277	0
<i>Si de norrent fontes</i>	155 928	4 614	0
<i>Si d'isbergues</i>	638 343	0	95 528
<i>Sivom du bethunois</i>	6 847 650	4 002	480 467
<i>Vertes</i>	0	224 538	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 759 570</b>	<b>1 484 251</b>	<b>1 169 574</b>

### 1.7.4. Volume consommé autorisé

	<b>Exercice 2021 en m3/an</b>
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>10 445 838 m3</b>

**NOTA :** L'année 2021 est la seconde année d'exercice de la compétence eau potable par la CABBALR. L'intégration des bases de données de facturation a eu lieu en 2021. Pour la rédaction du RPQS 2021, les exports de données issues de différentes bases s'avèrent toujours complexes et engendrent un % d'erreur non négligeable. Il faudra tenir compte de l'imprécision des indicateurs qui intègrent des variables issues de la facturation.

## **1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 074 kilomètres** au 31/12/2021. L'évolution du nombre de km de réseau entre 2020 et 2021 trouve son origine dans deux éléments distincts :

- La numérisation des plans de DIEVAL et de REBREUVE RANCHICOURT
- La modification du mode de calcul du linéaire de réseau

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite « part fixe » (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 sont les suivants :

### **2.1. Facture d'eau type (D102.0)**

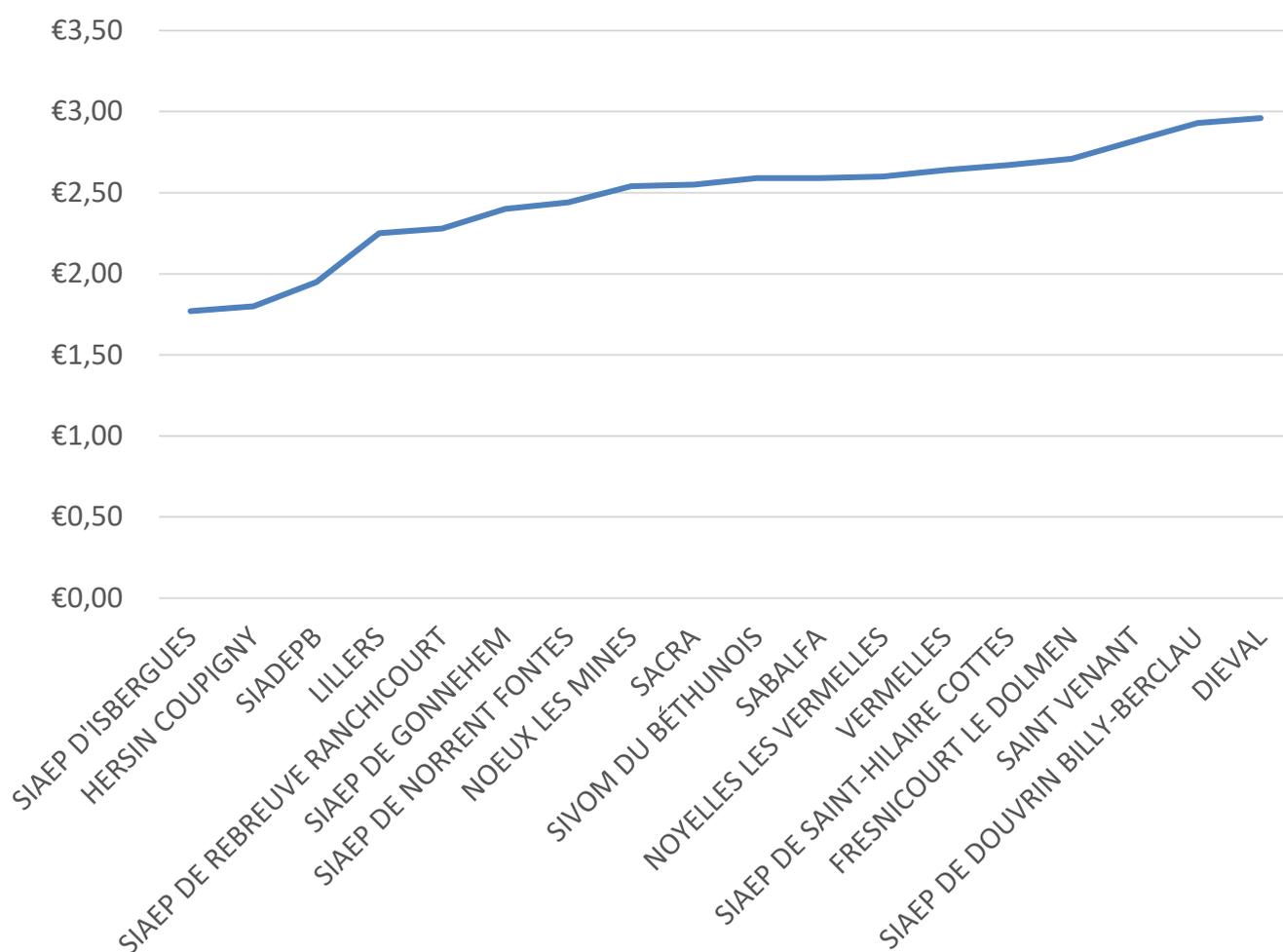
<b>SERVICE</b>	<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2022</b>
DIEVAL	2,96 €
FRESNICOURT LE DOLMEN	2,71 €
HERSIN COUPIGNY	1,80 €
LILLERS	2,25 €
NOEUX LES MINES	2,54 €
NOYELLES LES VERMELLES	2,60 €
SAINT VENANT	2,82 €
REGIE	2,59 €
SIAEP DE REBREUVE RANCHICOURT	2,28 €
SIADPEB	1,95 €
SIAEP DE GONNEHEM	2,40 €
SIAEP DE DOUVRIN BILLY-BERCLAU	2,93 €
SIAEP DE NORRENT FONTES	2,44 €
SIAEP DE SAINT-HILAIRE COTTES	2,67 €
SACRA	2,55 €
SABALFA	2,59 €
SIAEP D'ISBERGUES	1,77 €
VERMELLES	2,64 €

Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3).

Un tableau de détail de la facturation de la Régie se trouve en annexe 1.

Un tableau de détail de la facturation des DSP se trouve dans chacun des RAD des délégataires.

## Prix TTC du service du service eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2022



NOTA : Les tarifs des parts CABBALR et de l'Agence de l'Eau sont restés inchangés entre l'année 2020 et 2021 sur l'ensemble des secteurs. Les tarifs des exploitants privés ont évolué en fonction de l'application des formules d'actualisation des tarifs.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<i>Secteur</i>	<i>Conformité microbiologique</i>	<i>Conformité physico-chimique</i>
<i>Fresnicourt-le-dolmen</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Hersin-coupigny</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Lillers</i>	100,0 %	95,5 %
<i>Noeux-les-mines</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Noyelles-les-vermelles</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Sabalfa</i>	100,0 %	90,6 %
<i>Sacra</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Saint-venant</i>	100,0 %	100,0 %
<i>Si de douvrin billy-berclau</i>	100,0 %	95,7 %
<i>Si de norrent fontes</i>	100,0 %	83,3 %
<i>Si d'isbergues</i>	100,0 %	100,0 %
<i>REGIE</i>	100,0 %	98,9 %
<i>Vermelles</i>	100,0 %	100,0 %
<b>MOYENNE</b>	<b>100,0 %</b>	<b>97,2 %</b>

Nombre total de prélèvements sur l'eau distribuée en fonction de l'exploitant :

<i>TYPE DE NON CONFORMITE 2021</i>	<i>CONFORME</i>	<i>NON CONFORME LIMITE</i>	<i>NON CONFORME REFERENCE</i>	<i>Total général</i>
<i>REGIE</i>	743	9	50	802
<i>SAUR</i>	27		1	28
<i>SUEZ</i>	11	2		13
<i>VEOLIA</i>	691	6	25	722
<b>TOTAL</b>	<b>1 472</b>	<b>17</b>	<b>76</b>	<b>1 565</b>

Identification et détail des non-conformités sur l'eau distribuée en fonction de l'exploitant.

<b>TYPE DE NON CONFORMITE 2021</b>	<b>Nombre de prélèvement</b>
<b>REGIE</b>	<b>802</b>
<b>CONFORME</b>	<b>743</b>
<b>NON CONFORME LIMITE</b>	<b>9</b>
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CHLORIDAZONE DESPHÉNILE	3
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE PERCHLORATE	6
<b>NON CONFORME REFERENCE</b>	<b>50</b>
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE AMMONIUM	22
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE ASPECT	2
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE COLIFORMES	6
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE FER	13
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE GERMES REVIVIFIABLES	3
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE	3
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE TUBIDITE	1
<b>SAUR</b>	<b>28</b>
<b>CONFORME</b>	<b>27</b>
<b>NON CONFORME REFERENCE</b>	<b>1</b>
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE	1
<b>SUEZ</b>	<b>13</b>
<b>CONFORME</b>	<b>11</b>
<b>NON CONFORME LIMITE</b>	<b>2</b>
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CHLORIDAZONE DESPHÉNILE	1
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE PERCHLORATE	1
<b>VEOLIA</b>	<b>722</b>
<b>CONFORME</b>	<b>691</b>
<b>NON CONFORME LIMITE</b>	<b>6</b>
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CHLORIDAZONE DESPHÉNILE	4
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE NICKEL	1
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE PERCHLORATE	1
<b>NON CONFORME REFERENCE</b>	<b>25</b>
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CONDUCTIVITE A 25°C	5
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE GERMES REVIVIFIABLES	11
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE PERCHLORATE	1
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE TURBIDITE	1
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE	3
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CONDUCTIVITE	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 565</b>

NOTA : Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique. L'ammonium est naturellement présent dans l'eau brute : La CABBALR possède une dérogation. Le classement en non-conformité à la référence Ammonium est donc une erreur qui se trouve dans la base SISE EAU de l'ARS.

Seules les non-conformités aux limites sont prises en compte dans le calcul des indicateurs règlementaires (P101.1 et P102.1). Toutefois, dans une volonté de transparence, les amorces des dérives identifiées par des dépassements de références de qualités ont été identifiées.

Tous les résultats d'analyse sont consultables à l'adresse suivante :

[Contrôle sanitaire des EDCH \(sante.gouv.fr\)](http://sante.gouv.fr)

## **3.2. Focus sur les eaux rousses**

### **3.2.1. Identification de la problématique**

Au retour d'une absence prolongée dans un logement, l'eau du robinet est parfois brunâtre ou rougeâtre. Cette coloration peut être due à deux types de phénomènes :

- L'eau fait rouiller les métaux ! En l'occurrence, l'eau de distribution corrode la partie des canalisations qui est composée de fer ou d'acier. En pratique, cela signifie qu'une partie du fer qui compose les canalisations se retrouve dissoute dans l'eau, ce qui lui donne cette coloration rouge-brunâtre.
- Dans notre région, l'eau brute est naturellement riche de Fer. Cet élément une fois sorti de son milieu naturel, est mis en contact avec des oxydants tels que l'Oxygène et le Chlore. Il s'oxyde et se précipite lorsque le débit est faible dans les canalisations publiques du service des eaux. Avec le temps, ces minéraux forment peu à peu un dépôt dans les canalisations que l'on appelle « biofilm ». Les épisodes de coloration de l'eau, dus au décrochage de ce biofilm dans l'eau distribuée, peuvent avoir lieu lorsque la vitesse ou le sens de l'eau dans les tuyaux change de manière importante.

En quantité raisonnable, une eau riche en fer n'est pas mauvaise pour la santé : le fer est même indispensable au bon fonctionnement de l'organisme. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que les besoins journaliers en fer varient entre 10 et 50 milligrammes environ et recommande que la concentration de fer dans l'eau potable ne dépasse pas 2 milligrammes de fer par litre d'eau potable.

Quelques secondes de purge suffisent généralement pour chasser l'eau brunâtre et pour retrouver une eau claire et propre à la consommation.

Le problème rencontré sur plusieurs communes de la CABBALR est préoccupant sur plusieurs points :

- Une purge rapide ne permet pas de faire disparaître cette coloration
- La fréquence d'apparition est plus importante que sur la plupart des autres communes de la CABBALR
- Les abonnés, impactés par ce problème, sont concentrés sur quelques points bien distincts, ce qui est un signe de décantation au sein même des canalisations de gros diamètres constituant le réseau d'eau potable

Des concentrations en fer, même élevées, ne constituent pas de risques pour la santé humaine. La réglementation fixe comme référence de qualité, une concentration maximale dans l'eau potable de : 0.2 mg/l pour le fer total. À cette concentration, le fer ne pose aucun danger pour la santé, mais donne déjà un goût et une couleur caractéristique à l'eau, raison pour laquelle la plupart des pays s'imposent un seuil beaucoup plus strict dans leur eau de distribution.

Des solutions peuvent être proposées.

### 3.2.2. A long terme

Une demande de devis dans le but de réaliser un audit de vérification des capacités de traitement de l'ensemble des unités de déferrisation de la CABBALR a été réalisé auprès de la société Dalkia. La première visite d'unité de déferrisation (GONNEHEM) a eu lieu le 28 mai 2021.

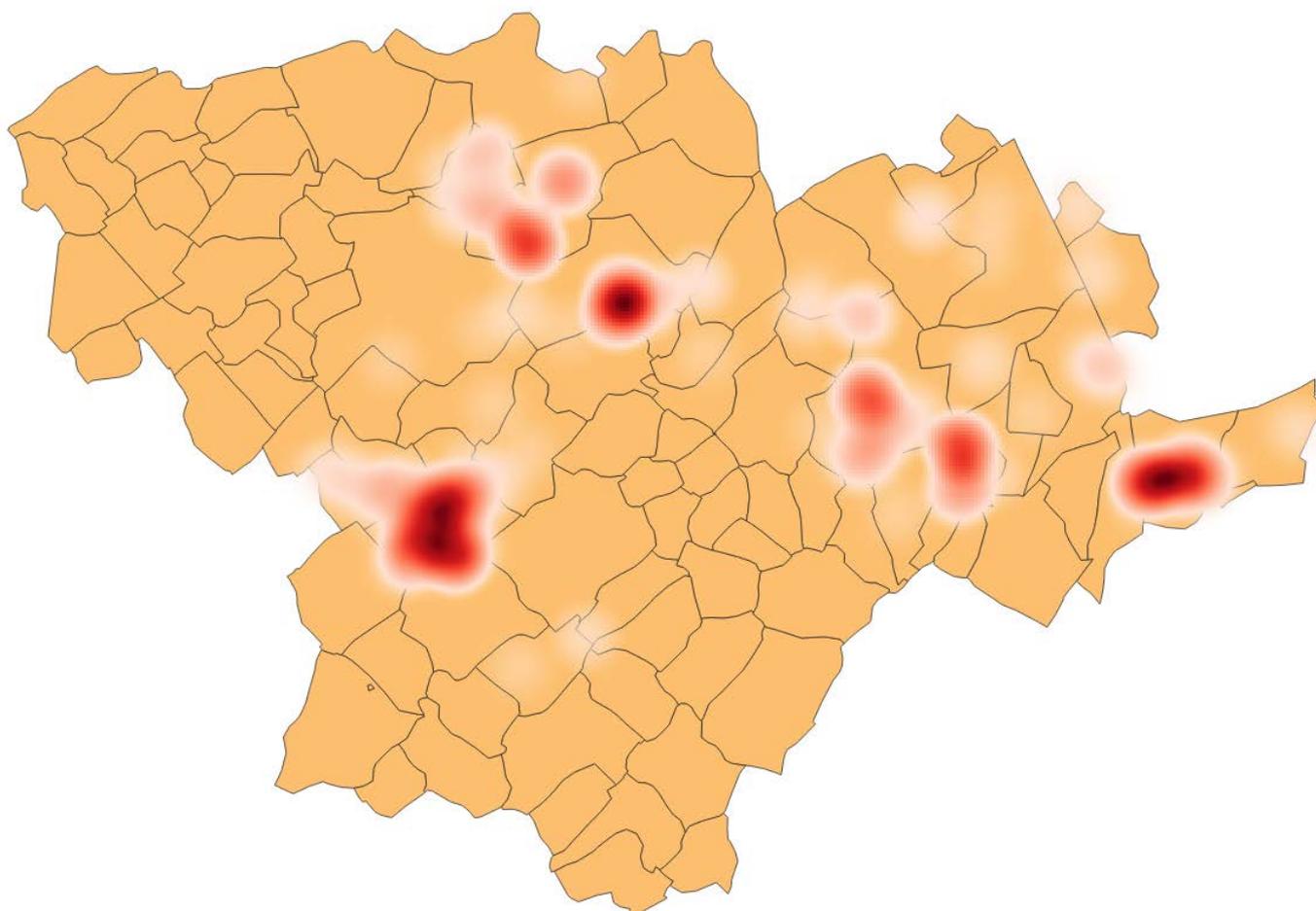
### 3.2.3. A court terme

La CABBALR doit identifier les réseaux dans lesquels s'opèrent une décantation des oxydes de fer et un développement du biofilm.

Une fois l'identification réalisée, la CABBALR devra régénérer le réseau concerné ; notre objectif 2021 et de 2022 sera d'identifier les réseaux à l'origine des dysfonctionnements et de proposer des solutions adaptées pour les traiter.

Une procédure SID (Système Informatique Décisionnel) a été mise en place sur ce thème au mois de mai 2021.

Un marché de réhabilitation de réseau spécialement dédié à cette problématique sera attribué pour le mois de juin 2022.



Carte d'identification des interventions pour eaux rousses sur le territoire de la CABBALR

### 3.3. La connaissance patrimoniale

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.
- L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et l'inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	9
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75.72%	

VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	9
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>		<b>43</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

Une nette dégradation de l'indicateur de gestion patrimoniale provient du fait que les connaissances sont désormais mieux maîtrisées et que les estimations souvent favorables ont disparu.

L'objectif primordial des exercices 2022 et 2023 sera l'amélioration de la connaissance patrimoniale du

service. Cela passera par la mise en place d'un OAD (Outil d'Aide à la Décision) global à l'échelle de la CABBALR.

### **3.4. Indicateurs de performance du réseau**

#### **3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
Rendement du réseau	81,1 %	76,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	17,09	14,85
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,7 %	70,1 %

Rendement de réseau par secteur :

<b>SECTEUR</b>	<b>Rendement du réseau de distribution</b>
<i>Fresnicourt-le-Dolmen</i>	Non représentatif
<i>Hersin-Coupigny</i>	88,9%
<i>Lillers</i>	82,1%
<i>Nœux-les-Mines</i>	81,0%
<i>Noyelles-lès-Vermelles</i>	88,9%
<i>SABALFA</i>	79,2%
<i>SACRA</i>	79,0%
<i>Saint-Venant</i>	82,4%
<i>SI de DOUVRIN BILLY-BERCLAU</i>	85,9%
<i>SI de NORRENT FONTES</i>	72,5%
<i>SI d'Isbergues</i>	80,9%
<i>REGIE</i>	70,9%
<i>Vermelles</i>	78,5%
<b>MOYENNE</b>	<b>76,1%</b>

NOTA : Nous observons une nette diminution du rendement de réseau. Cette baisse provient de la diminution des hypothèses favorables qui étaient prises auparavant.

### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,37 m3/j/km**.

### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **4.94 m3/j/km**.

### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					14.0

Les informations actuellement récoltées ne permettent pas de renseigner de façon fiable cet indicateur uniquement à compter du 01/01/2021.

### **3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 63,4%.

### **3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)**

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le nombre d'interventions non programmées n'étant pas fiable, cet indicateur n'a pas été calculé.

### **3.7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)**

Dans les différents règlements, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai qui se situe entre 1 et 3 jours (dès lors que le branchement existe). Au cours de l'exercice 2021, le délai moyen d'ouverture d'un branchement est de 1,9 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est **de 99,8%**.

### 3.8. Divers indicateurs financiers

- VP.214 : Voies Navigables de France (VNF) prélèvements = **0 €/m3**
- DC.184 : Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux) : **14 166 063 €**
- VP.119 : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité : **15 568 €**

<b>DETAILS</b>	<b>MONTANT</b>
<i>Fresnicourt-le-Dolmen</i>	- €
<i>Hersin-Coupigny</i>	- €
<i>Lillers</i>	567,00 €
<i>Nœux-les-Mines</i>	- €
<i>Noyelles-lès-Vermelles</i>	370,00 €
<i>Saint-Venant</i>	- €
<i>REGIE</i>	2 874,00 €
<i>SI de DOUVRIN BILLY-BERCLAU</i>	- €
<i>SACRA</i>	3 295,00 €
<i>SABALFA</i>	8 462,00 €
<i>SI d'Isbergues</i>	- €
<i>Vermelles</i>	- €
<b>TOTAL</b>	<b>15 568,00 €</b>

- VP.182 : Encours total de la dette au 31/12/2021 = **29 371 367 €**

<b>ENCOURS TOTAL DE LA DETTE</b>	<b>MONTANT</b>
<i>REGIE</i>	21 186 235 €
<i>DSP</i>	8 185 132 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 371 367 €</b>

- VP.183 : Epargne brute annuelle 2021 = **1 120 171 €** (uniquement sur la Régie)

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **3.48 pour 1000 abonnés.**

### 3.10. Projet du service

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels</b>
Mise en place d'un SID (Système Informatique Décisionnel) En cours	100 000 € HT
Mise en place d'une gestion informatique des interventions En cours	70 000 € HT
Modélisation de la nappe de la Craie (convention R&D avec le BRGM) En cours	400 000 € HT
Projet INTERREG de gestion de la ressource (CABBALR / BRGM) En cours	1 400 000 € HT
Audit des DSP et des Régies Fait	86 000 € HT
Mise en place d'un marché de réhabilitation des canalisations En cours d'attribution	500 000 € HT/an
Mise en place d'un marché d'Investigations complémentaires Marché en place	150 000 € HT/an
Mise en place d'un marché d'étude géotechnique préalable aux travaux Marché en place	300 000 € HT/an
Mise en place d'un outil de prévision des sécheresses Marché notifié	130 000 € HT
<b>Total général</b>	<b>2 796 000 € HT</b>

ANNEXE 1 DETAIL DES TARIFS DE LA REGIE FACTURE 120 m3

COMMUNES	EAU POTABLE					
	Abonnement tarif 15 mm	Redevance eau	Préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau)	TOTAL H.T 120 m3	T.V.A 5,5%	TOTAL TTC
<b>SIADEBP</b>	35,00 €	1,12 €	0,09 €	180,20 €	9,91 €	<b>190,11 €</b>
<b>SIADEBP (BEUVRY)</b>	35,00 €	1,42 €	0,09 €	216,20 €	11,89 €	<b>228,09 €</b>
<b>DIEVAL</b>	36,00 €	1,95 €	0,00 €	270,00 €	14,85 €	<b>284,85 €</b>
<b>SIVOM DU BETHUNOIS</b>	54,60 €	1,33 €	0,11 €	227,64 €	12,52 €	<b>240,16 €</b>
<b>SIAEP DE GONNEHEM</b>	37,00 €	1,53 €	0,09 €	231,40 €	12,73 €	<b>244,13 €</b>
<b>SIAEP DE SAINT HILAIRE COTTES</b>	38,00 €	1,80 €	0,07 €	261,80 €	14,40 €	<b>276,20 €</b>
<b>SIAEP DE REBREUVE RANCHICOURT</b>						
Conso de 0 à 250 m3	31,15 €	1,49 €	0,05798 €	216,91 €	11,93 €	<b>228,84 €</b>
Conso de 250 A 500 m3	31,15 €	1,22 €	0,05798 €	/	/	/
Conso de 500 A 1000 m3	31,15 €	1,07 €	0,05798 €	/	/	/
Conso > 1000 m3	31,15 €	0,96 €	0,05798 €	/	/	/

ANNEXE 2 DETAIL DES TARIFS DE LA REGIE ABONNEMENTS

SECTEUR	CONDITIONS	HT	T.V.A 5,50%	T.T.C
<b>SIADBP</b>	15 mm	35,00 €	1,93 €	36,93 €
	20 mm	48,00 €	2,64 €	50,64 €
	30 mm	84,00 €	4,62 €	88,62 €
	40 mm	84,00 €	4,62 €	88,62 €
	60 mm	135,00 €	7,43 €	142,43 €
	80 mm	152,00 €	8,36 €	160,36 €
	100 mm	178,00 €	9,79 €	187,79 €
	150 mm	330,00 €	18,15 €	348,15 €
	200 mm	347,00 €	19,09 €	366,09 €
	250 mm	655,00 €	36,03 €	691,03 €
	300 mm	1 054,00 €	57,97 €	1 111,97 €
<b>DIEVAL</b>		36,00 €	1,98 €	37,98 €
<b>SIVOM DU BETHUNOIS</b>	Entretien branchement	14,40 €	0,79 €	
	Renouvellement et extension			
	Canalisation	10,80 €	0,59 €	
	Respect des normes d'eau potable	11,40 €	0,63 €	
	Location de compteur	18,00 €	0,99 €	
	Total abonnement	54,60 €	3,00 €	57,60 €
<b>SIAEP DE GONNEHEM</b>	3m3	37,00 €	2,04 €	39,04 €
	5m3	67,40 €	3,71 €	71,11 €
	10m3	80,70 €	4,44 €	85,14 €
<b>SIAEP DE SAINT HILAIRE COTTES</b>	15 mm	38,00 €	2,09 €	40,09 €
	20 mm	58,00 €	3,19 €	61,19 €
	Supérieur à 40 mm	78,00 €	4,29 €	82,29 €
<b>SIAEP DE REBREUVE RANCHICOURT</b>	12/15	29,46 €	1,62 €	31,08 €
	15/20	31,15 €	1,71 €	32,86 €
	20/27	34,04 €	1,87 €	35,91 €
	27/40	40,74 €	2,24 €	42,98 €
	Branchement pâture	19,25 €	1,06 €	20,31 €

30/05/2022

# Annexe 2 - rapport d'activités de la régie eau potable -2021



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

CABBALR

100 AVENUE DE LONDRE 62400 BETHUNE

## SOMMAIRE

1-	Généralités - Préambule .....	2
2-	Les ressources humaines .....	4
3-	Les indicateurs financiers .....	6
4-	Les instructions d'urbanisme .....	7
5-	Les résultats d'analyses.....	8
6-	Le patrimoine réseau .....	9
7-	Les travaux de renouvellement.....	11
8-	Les investissements du service.....	13
9-	Le parc de compteurs.....	14
10-	Les réclamations des abonnés .....	14
11-	Les interventions 2021.....	15
12-	Les volumes.....	17
13-	Les consommations d'énergie.....	18
14-	Les projets 2022.....	19
a.	Le système d'information géographique métier .....	19
b.	Le projet Water For Tomorrow .....	20
c.	L'étude DIS (Diagnostic Initial de Sureté).....	21
d.	La mise en place d'une GMAO .....	22

# 1- Généralités - Préambule

La CABBALR est constituée de 100 communes.

Jusqu'au 31/12/2019, **six autorités organisatrices exploitaient en régie le service eau potable** (le Sivom de la Communauté du Béthunois, la commune de Diéval, les syndicats des eaux de la région de Saint-Hilaire-Cottes, de Rebreuve-Ranchicourt, de la région de Gonnehem et celui du Bas Pays (SIADBP - régie avec prestation de services) soit 89 communes.

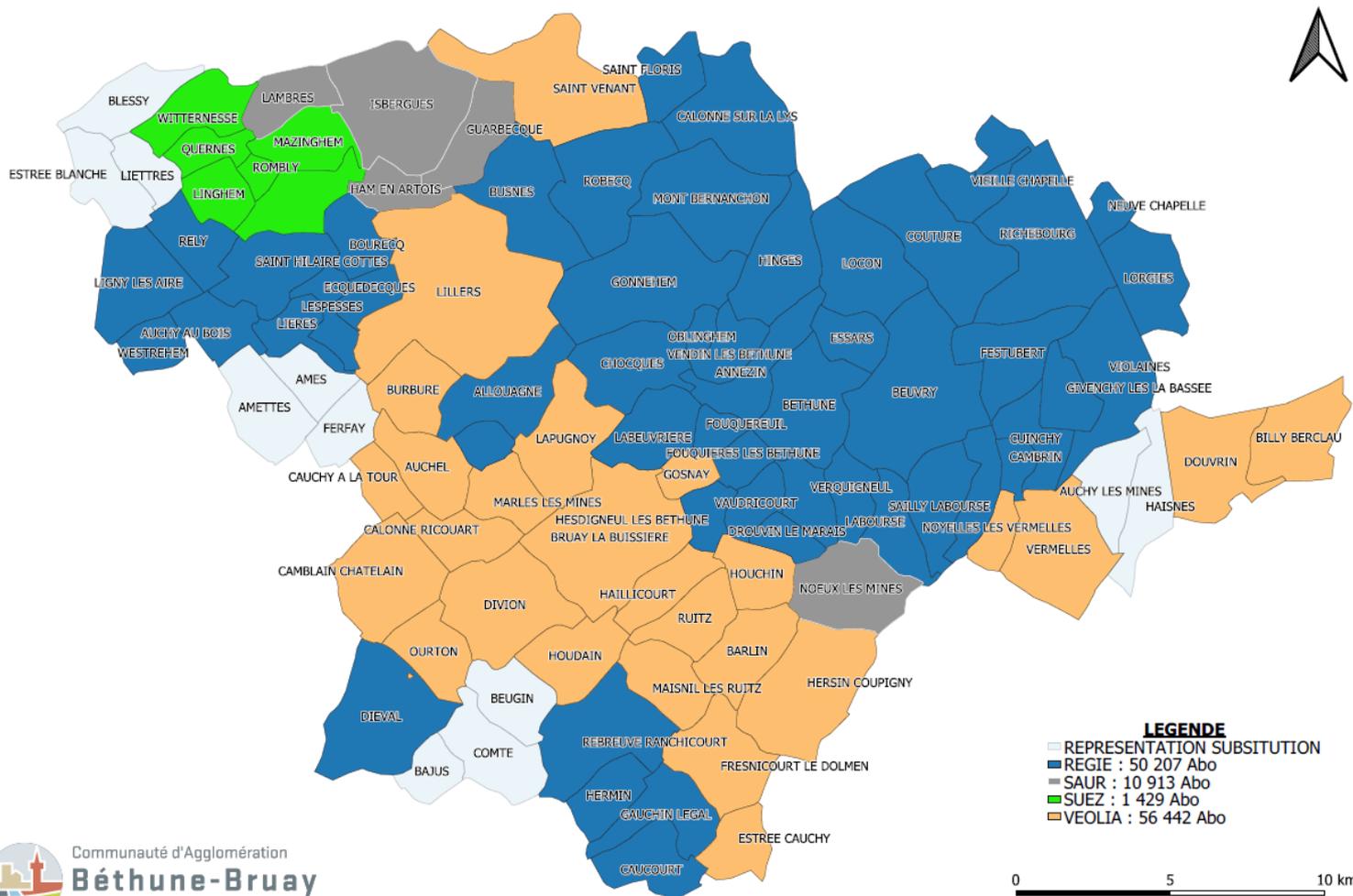
Les personnels et biens matériels de ces régies ont été transférés à la CABBALR au 01/01/2020.

**Quatre autorités organisatrices** dont le périmètre est à cheval sur deux territoires ( Syndicat des eaux de la Nave, Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, Syndicat des eaux de Bailleul-Aumerval-Ferfay) ou sur plusieurs territoires (SIDEN SIAN), continuent d'exercer la compétence eau potable pour les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ( 11 communes). La CABBALR est représentée dans ces 4 structures par des élus, dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution.

Les exploitants des 89 communes sous Maitrise d'Ouvrage CABBALR sont les suivants :

EXPLOITANTS	NOMBRE DE COMMUNES
REGIE	52
VEOLIA	26
SAUR	5
SUEZ	6
TOTAL	89

CARTE 1 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF EN FONCTION DE L'EXPLOITANT DU SERVICE EAU POTABLE



Le présent rapport concerne l'activité de la régie Eau potable créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur un territoire de 52 communes (soit 50 207 abonnés).

## **1.1. CREATION DE LA REGIE EAU POTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

L'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, doivent constituer une régie dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit de la seule autonomie financière.

Le service Eau potable est qualifié de Service Public à caractère industriel et commercial.

Par délibération du 8 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de la création de la régie à autonomie financière, dénommée « Régie Eau potable » pour l'exercice de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2021, et ce, en application des dispositions des articles L.2221-1 et suivants du CGCT.

## **1.2. ROLE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

La régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Conseil d'exploitation est commun aux régies Assainissement et Eau potable, dont la composition est la suivante :

- 7 membres issus du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
Philippe SCAILLIEREZ – Président du Conseil d'exploitation  
Gérard OGIEZ -Vice-Président du Conseil d'exploitation  
Raymond GAQUERE : membre du Conseil d'exploitation  
Bernard DELELIS : membre du Conseil d'exploitation  
Philibert BERRIER : membre du Conseil d'exploitation  
Alain DE CARRION : membre du Conseil d'exploitation  
Lélio PEDRINI : membre du Conseil d'exploitation
- 3 membres issus d'associations représentant les usagers et/ou consommateurs.  
Jean-Michel MARTIN (UFC Que choisir)  
Jean-Luc LAMBERT (Eau secours 62)  
Sylvie DEKEISTER (Famille de France Pas de calais)

Le Conseil d'exploitation se réunit au moins une fois tous les trois mois.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autorité par les textes ou par les statuts.

Il est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Le Conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.

En 2021, le Conseil d'exploitation s'est réuni 2 fois. (9 mars 2021 – 23 novembre 2021)

## 2- Les ressources humaines

Le service eau potable est constitué de 62 agents (présents au tableau des effectifs au 31/12/2021) générant 59 ETP.

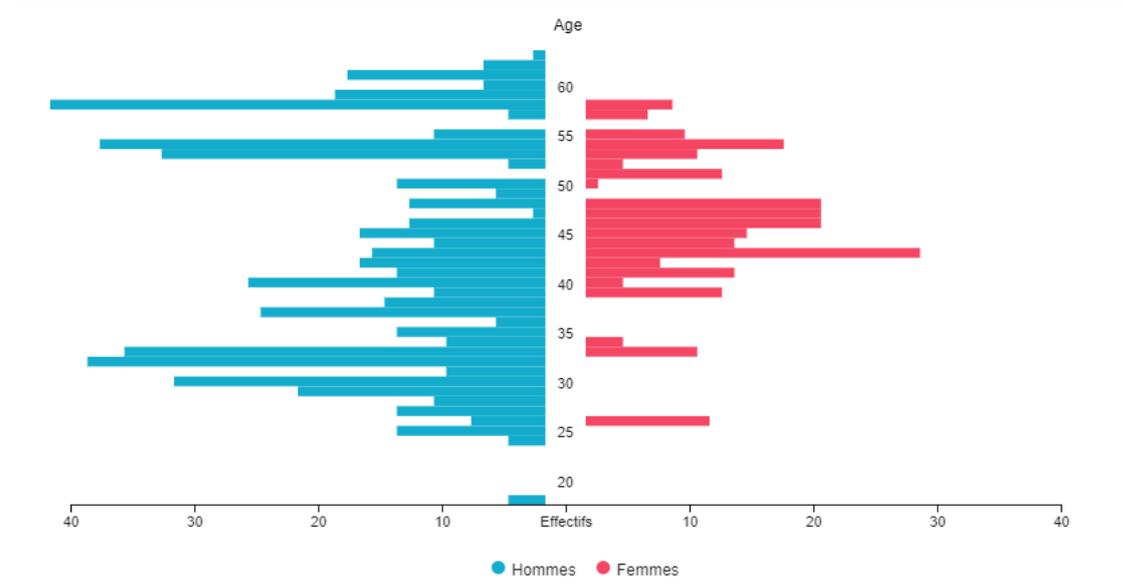
EFFECTIFS AU 31/12/2021	ETP
Titulaires	54 Agents
Non titulaires	5 Agents
Titulaires en détachement	1 Agents
PEC (Parcours Emploi Compétences)	1 Agents
Apprenti	1 Agents
<b>TOTAL AGENTS</b>	<b>62 Agents</b>
<b>TOTAL ETP</b>	<b>59,18 ETP</b>

Nota : Les agents à temps partiel expliquent l'écart entre le nombre d'agents et le nombre d'ETP.

Les âges moyens en fonction du découpage hommes / femmes est le suivant :



La pyramide des âges indique qu'un certain nombre d'agents vont prochainement partir à la retraite. La réflexion sur le remplacement de ces agents devra intervenir rapidement, dans le cadre d'une vision globale (GPEC).



Les grades des agents présents sont les suivants :

GRADES	AGENTS
<b>Filière administrative</b>	
Adjoint administratif (catégorie C) : 8	8 Agents
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C) : 5	5 Agents
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C) : 5	5 Agents
<b>Filière technique</b>	
Adjoint Technique (catégorie C)	11 Agents
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie C)	16 Agents
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C)	1 Agent
Agent de Maîtrise	1 Agent
Agent de Maîtrise Principal	7 Agents
Technicien (catégorie B)	1 Agent
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe (catégorie B)	1 Agent
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie B)	1 Agent
Ingénieur (catégorie A)	1 Agent
Ingénieur principal (catégorie A)	3 Agents
Apprenti	1 Agent
<b>TOTAL AGENTS</b>	<b>62 Agents</b>

Les catégories des agents sont les suivantes :

CATEGORIE	AGENTS
A	4 Agents
B	3 Agents
C	54 Agents
Apprenti	1 Agents
<b>TOTAL AGENTS</b>	<b>62 Agents</b>

Les mouvements de personnel au cours de l'année 2021 sont :

- 5 agents arrivés en 2021
- 3 départs d'agents en 2021

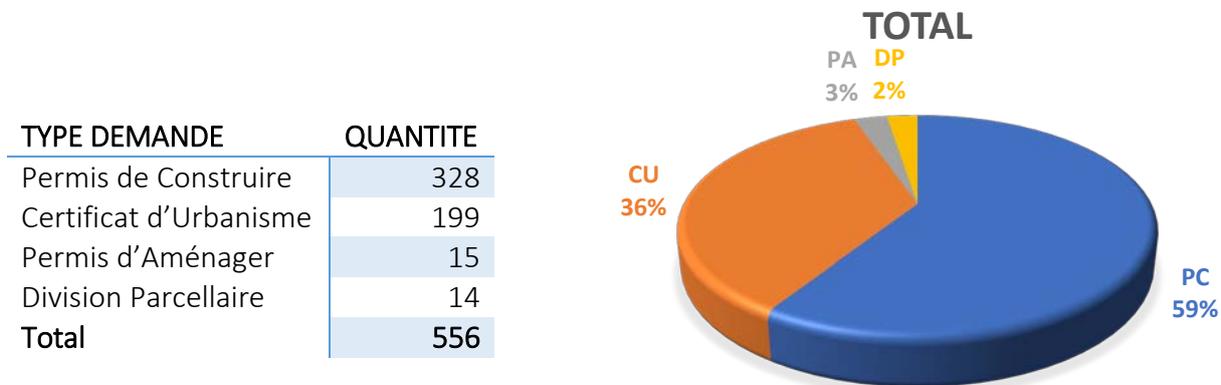
### 3- Les indicateurs financiers

INDICATEURS	MONTANT
VP.063 : Volume comptabilisé domestique	4 360 888 €
VP.201 : Volume comptabilisé non domestique	Non mesuré
VP.056 : Nombre d'abonnés	50 087 €
VP.152 : Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	50 u
DC.184 : Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	<b>10 089 125 €</b>
<i>Dont vente eau</i>	8 038 091 €
<i>Dont vente en gros</i>	268 000 €
<i>Dont redevance prélèvement</i>	416 630 €
<i>Dont redevance Pollution</i>	1 366 404 €
VP.119 : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	2 874 €
VP.182 : Encours total de la dette (et 8 185 132 € sur le budget DSP)	21 186 235 €
VP.183 : Epargne brute annuelle	1 120 171 €
VP.268 : Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	7,29%
VP.185 : Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	<b>12 392 085 €</b>
<i>Dont vente eau</i>	9 757 071 €
<i>Dont vente en gros</i>	372 268 €
<i>Dont redevance prélèvement</i>	581 980 €
<i>Dont redevance Pollution</i>	1 680 765 €

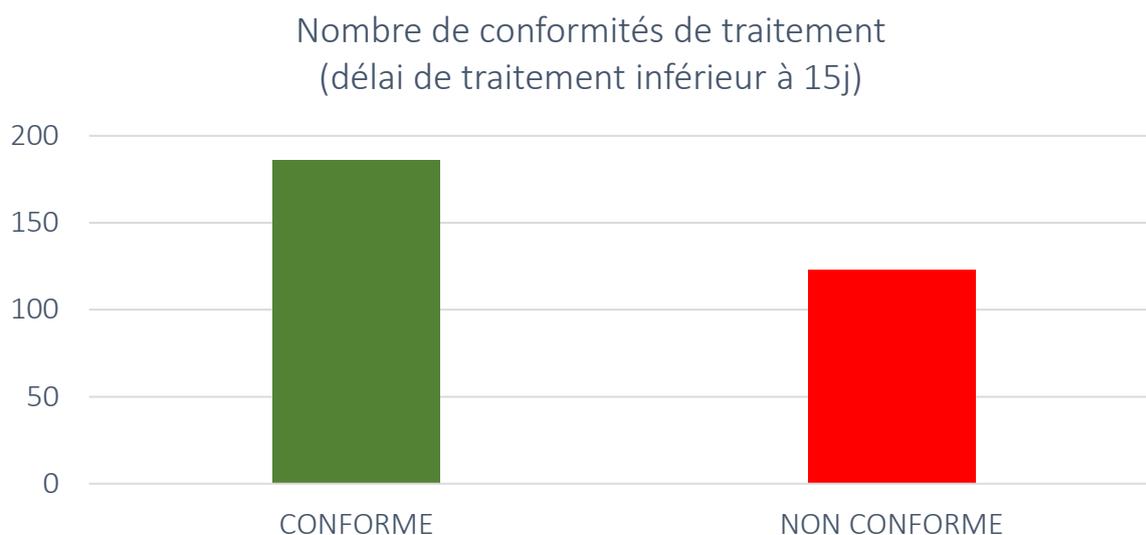
NOTA : Nous observons une baisse de 13 % des recettes par rapport à l'année 2020. Cette baisse de recettes est liée au décalage des VEG (Ventes d'Eau en Gros) à NOREADE, qui ont été facturées en 2022.

## 4- Les instructions d'urbanisme

Dans le cadre de son exploitation, la REGIE de l'eau potable est régulièrement questionnée sur sa capacité à alimenter en eau potable les projets d'urbanisme. Dans ce cadre, la REGIE a été interrogée sur 556 demandes d'urbanisme en 2021.



Afin de contrôler les délais de réponse, nous avons fixé une conformité à 15 jours à tous les exploitants de réseau. Les non-conformités sur ce délai de réponse sont les suivantes :



NOTA :

Le taux de non-conformités ( délai de réponse supérieur à 15 jours) est atteint dans 60% des dossiers. Pour améliorer ce taux de conformité, Nous devons faire évoluer notre organisation ou augmenter le délai de traitement. Ce taux de conformité reste supérieur au taux de conformité des DSP.

## 5- Les résultats d'analyses

L'ARS a réalisé 802 prélèvements d'eau potable pour analyse sur le secteur de la REGIE.

TYPE DE NON CONFORMITE 2021	Nombre de prélèvements	%
<b>CONFORME</b>	<b>743</b>	<b>92,6%</b>
CONFORME	743	100,0%
<b>NON CONFORME LIMITE</b>	<b>9</b>	<b>1,1%</b>
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE CHLORIDAZONE DESPHÉNILE	3	33,3%
NON CONFORME LIMITE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE PERCHLORATE	6	66,6%
<b>NON CONFORME REFERENCE</b>	<b>50</b>	<b>6,2%</b>
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE AMMONIUM	22	44,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE ASPECT	2	4,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE COLIFORMES	6	12,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE FER	13	26,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE GERMES REVIVIFIABLES	3	6,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE	3	6,0%
NON CONFORME REFERENCE DE QUALITE SUR LE PARAMETRE TUBIDITE	1	2,0%
<b>Total général</b>	<b>802</b>	<b>100,0%</b>

NOTA :

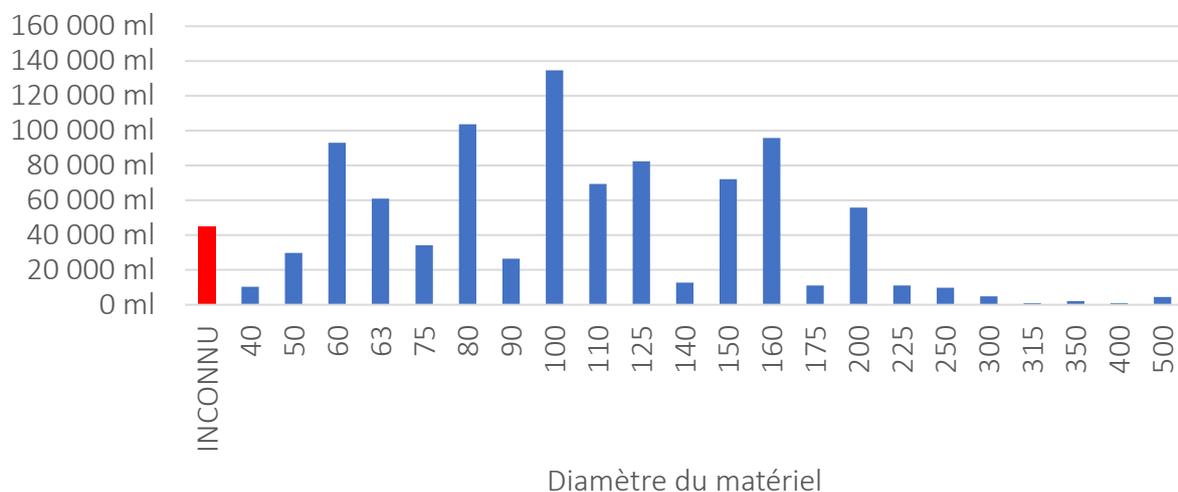
- Le taux de conformité aux limites de qualité est de **98.9 % sur le territoire de la régie.**
- Nous avons 22 non-conformités sur le paramètre ammonium. Toutefois, ce paramètre doit être déclassé car l'ammonium a une origine naturelle dans l'eau potable et fait l'objet d'une dérogation valant conformité.

## 6- Le patrimoine réseau

Le réseau exploité en REGIE est constitué de 971 km. Le découpage en fonction du diamètre est le suivant :

DN	LONGUEUR
<b>DN INCONNU</b>	<b>44 744 ml</b>
40	10 363 ml
50	29 847 ml
60	93 115 ml
63	60 996 ml
75	34 155 ml
80	103 672 ml
90	26 570 ml
100	134 593 ml
110	69 332 ml
125	82 340 ml
140	12 734 ml
150	72 078 ml
160	95 877 ml
175	11 052 ml
200	55 793 ml
225	11 045 ml
250	9 749 ml
300	4 763 ml
315	916 ml
350	2 162 ml
400	1 012 ml
500	4 392 ml
<b>Total général</b>	<b>971 300 ml</b>

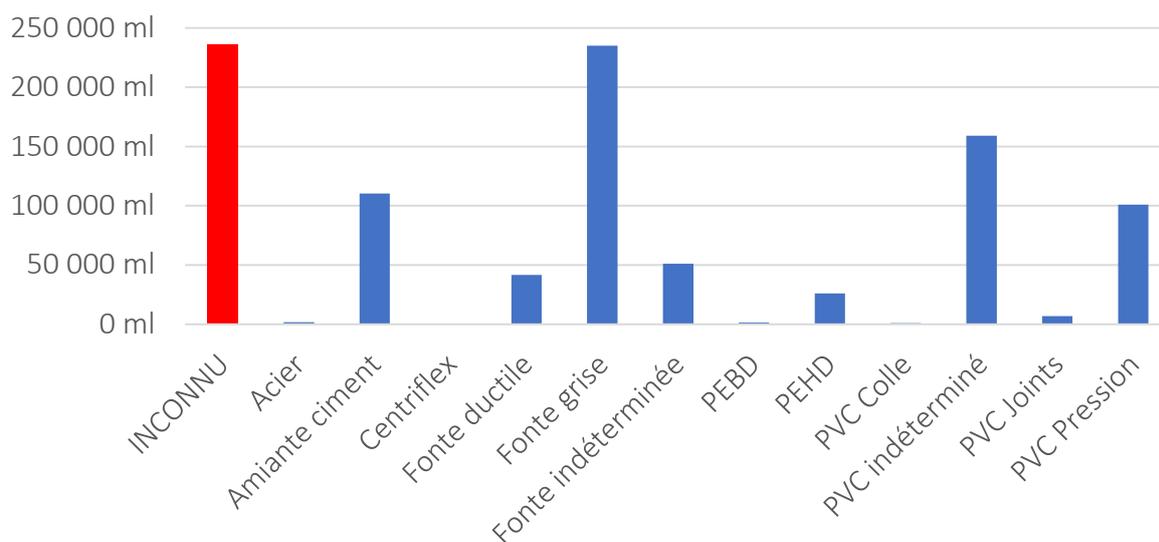
Longueur du réseau en fonction du diamètre (taux d'anomalie 5%) :



Longueur du réseau en fonction des matériaux constitutif :

MATERIAUX	LONGUEUR
<b>MATERIAUX INCONNUS</b>	<b>235 818 ml</b>
Acier	1 769 ml
Amiante ciment	110 344 ml
Centriflex	457 ml
Fonte ductile	41 656 ml
Fonte grise	235 106 ml
Fonte indéterminée	51 009 ml
PEBD	1 458 ml
PEHD	26 071 ml
PVC Colle	958 ml
PVC indéterminé	158 967 ml
PVC Joints	6 838 ml
PVC Pression	100 849 ml
<b>Total général</b>	<b>971 300 ml</b>

Longueur du réseau en fonction du diamètre (taux d'anomalie 25%) :



En fonction des matériaux, de l'année de pose, du diamètre, ... et de beaucoup d'autres paramètres, le réseau ne vieillit pas de la même façon. Nous devons désormais améliorer notre connaissance patrimoniale afin de mieux appréhender le vieillissement de notre réseau et optimiser son renouvellement.

Les taux d'anomalies identifiées ci-dessus sont sous évalués car le croisement des données indique que :

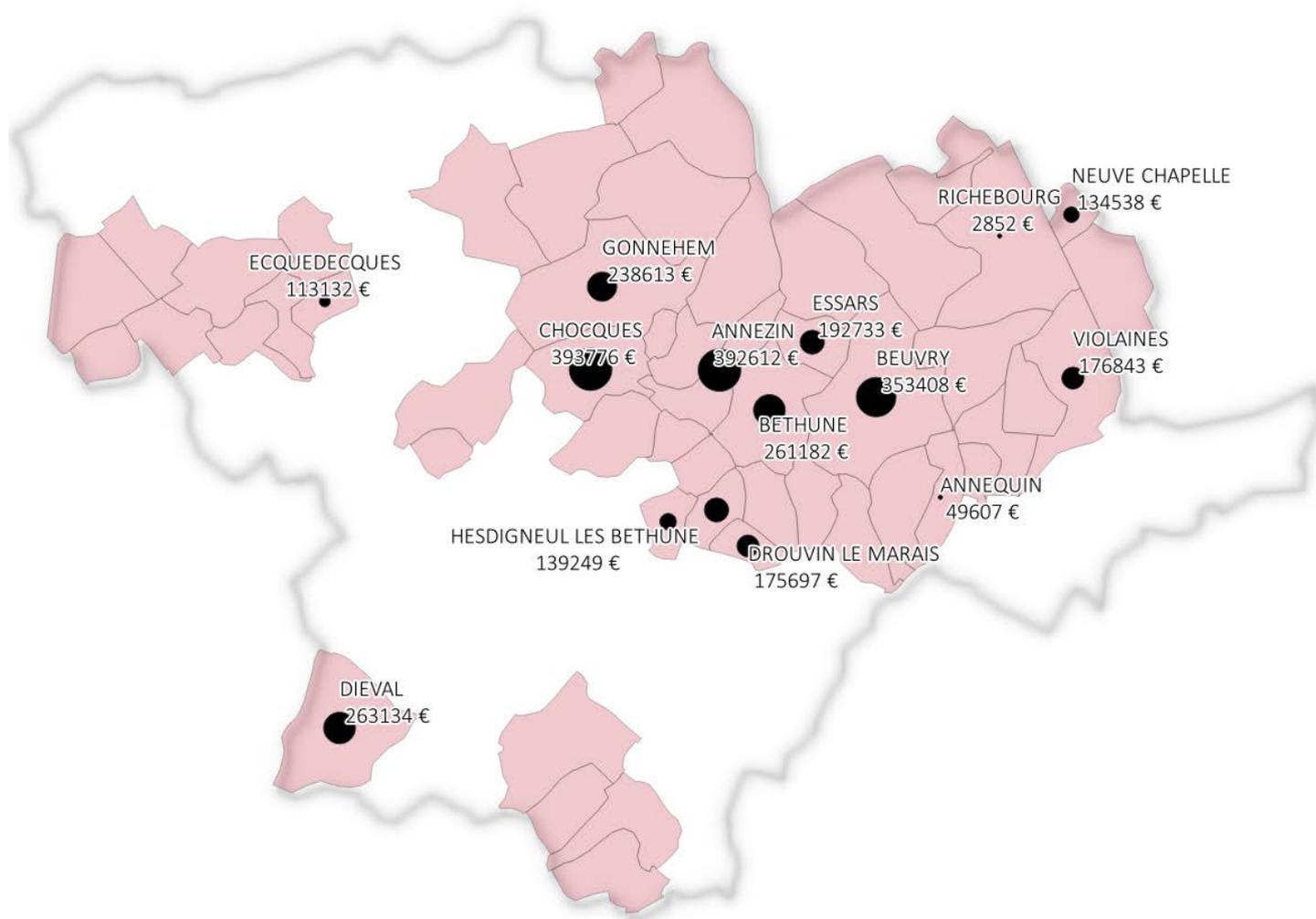
- Des canalisations métalliques sont renseignées avec des DN des canalisations plastiques
- Des canalisations plastiques sont renseignées avec des DN des canalisations métalliques

## 7- Les travaux de renouvellement

Le montant des travaux réalisés sur le secteur de la REGIE est de 3 080 963 € HT en 2021.

Le linéaire de réseau de la REGIE est de 971 km. Le linéaire de renouvellement est de 7 260 ml :  
Le taux de renouvellement du réseau pour l'année 2021 est de 0.75 %.

Répartition géographique des dépenses de renouvellement de réseau sur le territoire de la REGIE.



En plus des travaux de renouvellement, la REGIE a réalisé 324 branchements neufs.

La répartition détaillée des travaux de renouvellement 2021 est la suivante :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT en € HT</b>
<b>ANNEQUIN</b>	<b>49 607 €</b>
Rue de Gorre	49 607 €
<b>ANNEZIN</b>	<b>392 612 €</b>
Rue de Labeuvrière	121 052 €
rue des rosiers	140 741 €
Rue du 8 Mai 1945	130 819 €
<b>BETHUNE</b>	<b>261 182 €</b>
Rue de Beau Marais	48 622 €
Rue du Près des rois	198 394 €
Station Beau Marais	14 167 €
<b>BEUVRY</b>	<b>353 408 €</b>
Lotissement rue Lefebvre	5 640 €
Rue Debussy	150 818 €
Rue Mozart	196 951 €
<b>CHOQUES</b>	<b>393 776 €</b>
Rue de la Gare et Impasse de la rue de la Gare	197 178 €
Rue de Lillers	196 599 €
<b>DIEVAL</b>	<b>263 134 €</b>
Rue de Bours, Rietz et Valhuon	263 134 €
<b>DROUVIN LE MARAIS</b>	<b>175 697 €</b>
Rue du Pré	175 697 €
<b>ECQUEDECQUES</b>	<b>113 132 €</b>
Rue Principale	113 132 €
<b>ESSARS</b>	<b>192 733 €</b>
Rue du Silo	192 733 €
<b>GONNEHEM</b>	<b>238 613 €</b>
Renouvellement des vannes intersection rue de Béthune et rue du blanc sabot	13 723 €
Renouvellement des vannes intersection rue des Martyrs et Impasse Bosca	7 021 €
Renouvellement des vannes intersection sentier des Martyrs, rue des martyrs et rue de Béthune	14 744 €
Renouvellement des vannes rue Lannoy	19 573 €
Rue de Lannoy	165 515 €
Renouvellement des vannes intersection rue de Béthune et rue de Lannoy	18 038 €
<b>HESDIGNEUL</b>	<b>139 249 €</b>
Rue de l'aviation	139 249 €
<b>NEUVE CHAPELLE</b>	<b>134 538 €</b>
Rue des Boulans	134 538 €
<b>RICHEBOURG</b>	<b>2 852 €</b>
Rue du chien blanc	2 852 €
<b>VAUDRICOURT</b>	<b>193 587 €</b>
Résidence Château Bois	193 587 €
<b>VIOLAINES</b>	<b>176 843 €</b>
Rue Louis Bauchet T1	176 843 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 080 963 €</b>

## 8- Les investissements du service

### ACQUISITIONS DE VEHICULES :

- 5 Minipelles + remorque : 308 588 € T.T.C. (05/05/2022)
- 2 Camion grue 19 T : 399 130 € T.T.C. (Fin 2022-23)
- 3 Véhicules utilitaires type Jumpy : 59 865 € T.T.C.
- 1 Caisson TP : 8 244 € T.T.C.
- Equipement atelier : 5670 € T.T.C

TOTAL VEHICULES : 781 497 € T.T.C.

### ACQUISITIONS DE MATERIELS :

- Outillage et matériel de chantier : 86 571 € T.T.C.
- Signalisation de chantier : 11 305 € T.T.C. (en cours)
- Tronçonneuse à chaîne : 4 204 € T.T.C.
- Equipement atelier : 5670 € T.T.C
- Feux de chantier : 2 988 € T.T.C.
- 2 Pilonneuses : 5 448 € T.T.C.
- 1 Machine à percer : 2 480 € T.T.C.
- 2 Découpeuses thermiques sur chariot : 3 108 € T.T.C.
- 1 Enregistreur de pression numérique : 1 504 € T.T.C

TOTAL MATERIEL : 117 608 € T.T.C.

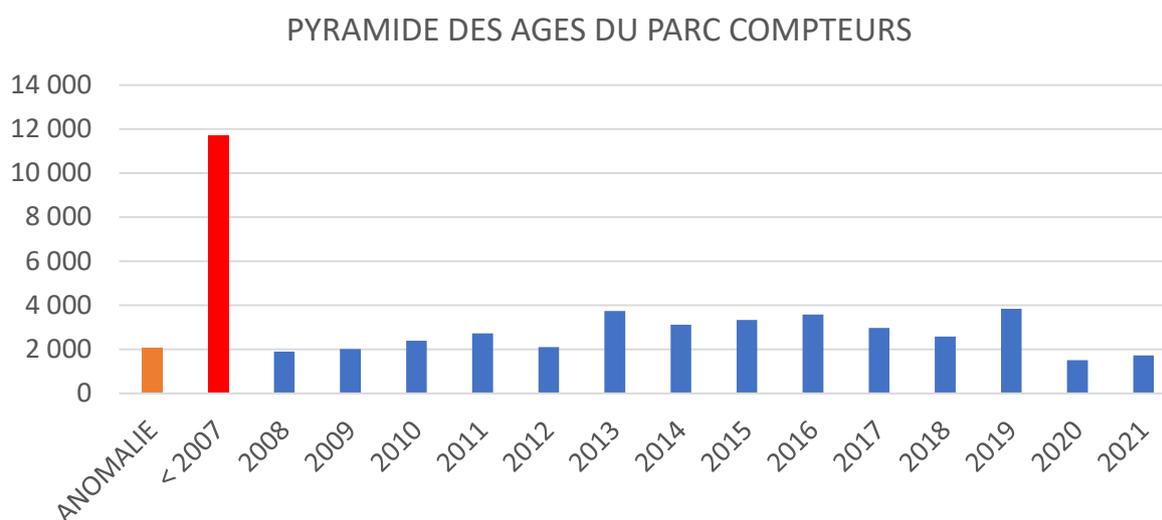


Photos de la livraison de 4 minipelles.

## 9- Le parc de compteurs

Le parc compteur de la CABBALR est composé de **51 345** compteurs. L'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 mars 2007, impose le changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans ou de procéder à un contrôle statistique de fonctionnement.

Le patrimoine des compteurs d'eau potable à la CABBALR est le suivant :



Nota : La CABBALR ne procédant pas au contrôle statistique du parc compteur, les compteurs ne devraient pas avoir plus de 15 ans.

Nous avons renouvelé au cours de l'année 2021, 2 199 compteurs et posé 324 compteurs neufs (nouveaux branchements). Avec un parc de 51 345 compteurs actifs nous devrions renouveler normalement 3 423 compteurs par an.

Par conséquent, la cadence de vieillissement du parc de compteurs est supérieure au taux de renouvellement, ce qui indique un vieillissement global du patrimoine compteur.

Aucune requête n'a été créée pour avoir le nombre d'abonnés. Pour l'année 2021, nous considérerons que le nombre de compteurs actifs est équivalent au nombre d'abonnés soit **51 345** abonnés.

## 10- Les réclamations des abonnés

La CABBALR a reçu 3 380 courriers entre le 14/06/2021 et le 31/12/2021, soit 6 037 courriers si nous ramenons ce chiffre à une année pleine. La grande majorité de ces courriers concernent des retours d'index compteur ou des autorisations de prélèvements. La REGIE a reçu 50 courriers de réclamations, dont le détail est le suivant :

- Réclamation abonnés : 19
- Réclamations communes : 7
- Sinistres : 24

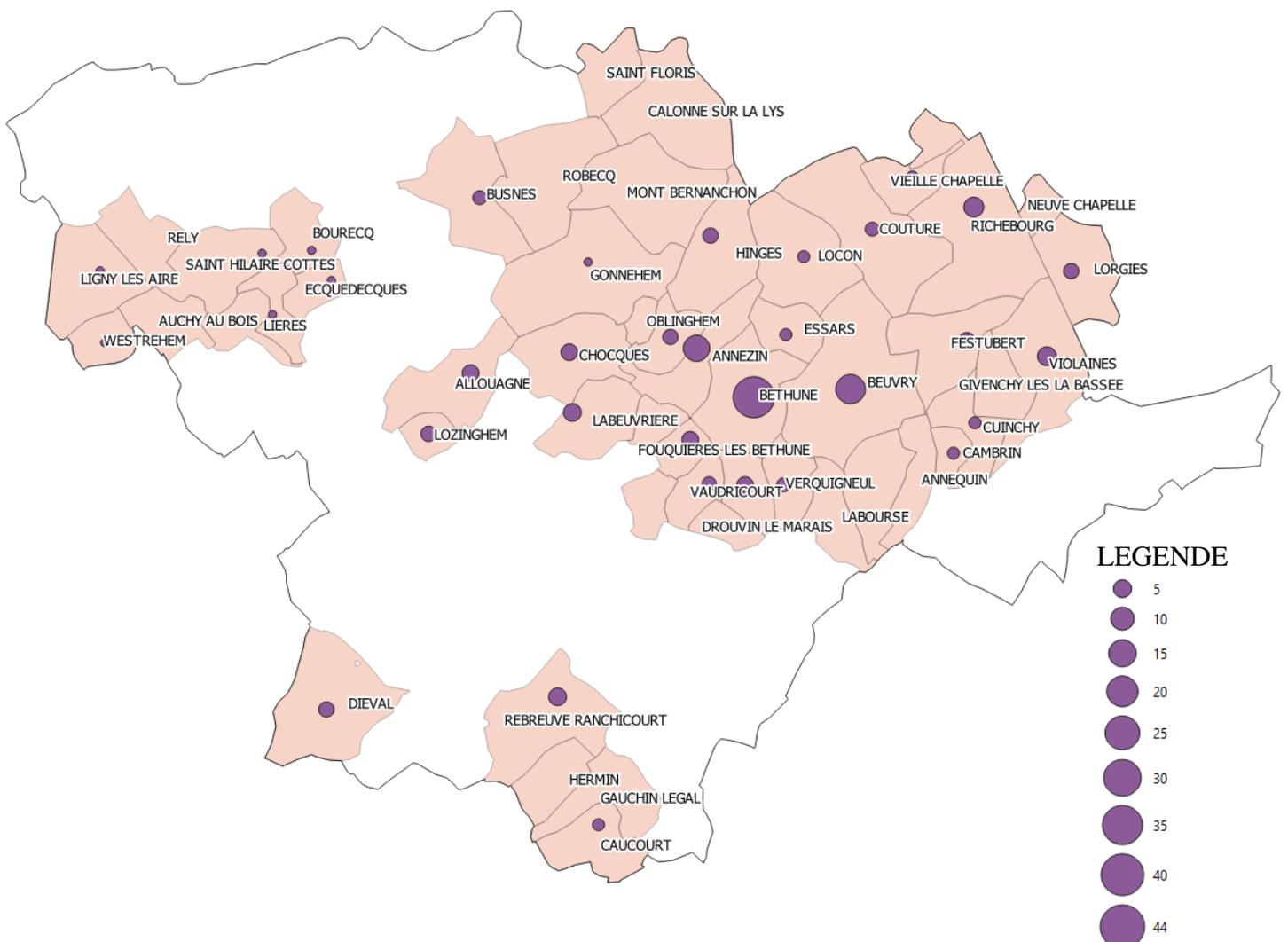
## 11- Les interventions 2021

La REGIE eau potable a réalisé 2 564 interventions.

TYPE D'INTERVENTION	NOMBRE D'INTERVENTION
EXPLOITATION *	1 836
FUITE BRANCHEMENT	110
FUITE CANALISATION	75
FUITE DISPOSITIF	214
QUALITE / PURGE	223
TRAVAUX BRANCHEMENTS NEUFS	324
<b>TOTAL</b>	<b>2 564</b>

\* : Les interventions d' « EXPLOITATION » regroupent toutes les petites interventions telles que des contrôles d'index, des RDV pour des devis, des sondages, des remplacements de robinet d'arrêt ou de compteur, ...

### Répartition géographique des fuites sur canalisation et fuites sur branchement



Lors de la réalisation d'interventions comportant un terrassement, la REGIE doit réaliser une DICT (ou un ATU). Le nombre d'interventions réalisées en 2021 a généré la création de 939 DICT (ou ATU).

MOIS	ATU	DICT	TOTAL
Janvier	63	21	84
Février	43	22	65
Mars	46	30	76
Avril	47	38	85
Mai	40	38	78
Juin	44	34	78
Juillet	55	45	100
Août	41	31	72
Septembre	44	39	83
Octobre	38	47	85
Novembre	25	35	60
Décembre	36	37	73
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>417</b>	<b>939</b>

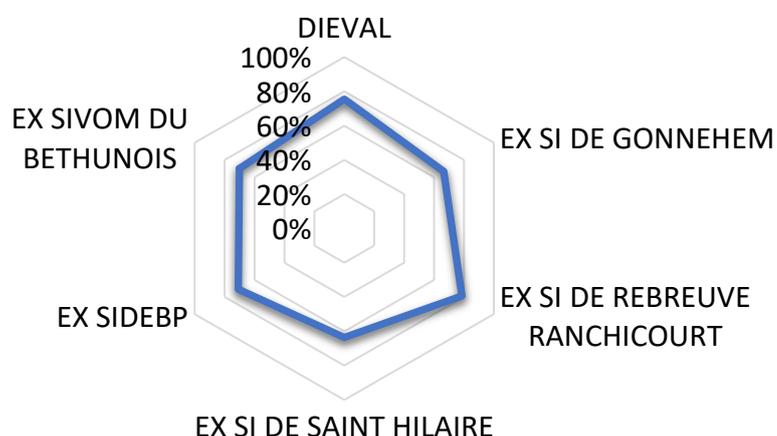
NOTA :

- ATU : Autorisation Travaux Urgents
- DICT : Déclaration Intention Commencement de Travaux

## 12- Les volumes

SECTEURS	VOLUME PRODUIT	VOLUME VENDU	RENDEMENT BRUT*
DIEVAL	41 106	31 007	75%
EX SI DE GONNEHEM	520 520	346 705	67%
EX SI DE REBREUVE RANCHICOURT	139 727	109 982	79%
EX SI DE SAINT HILAIRE	226 494	144 040	64%
EX SIDEBP	2 472 284	1 270 488	70%
EX SIDEBP (VEG)		449 178	
EX SIVOM DU BETHUNOIS	3 212 780	2 415 661	75%
<b>TOTAL ET MOYENNE</b>	<b>6 612 911</b>	<b>4 767 061</b>	<b>72%</b>

### RENDEMENT BRUT\*



NOTA :

La régie eau potable a corrigé le volume vendu concernant l'ex SIADEBP. En effet, comme nous l'avons vu dans l'article 3 « LES RECETTES » nous avons ajouté le volume de VEG (Vente d'Eau en Gros) de 449 178 m<sup>3</sup>/an pour le calcul de l'indicateur du rendement brut.

\*Le rendement brut est un calcul sans la prise en compte des volumes du service, volume sans comptage, ... Le rendement Net (seul rendement officiel) se trouve dans le RPQS.

Détail de la correction :

VEG du SIADEBP	2021
Auchy les Mines / Fleurbaix	326 925 m <sup>3</sup> /an
Neuve Chapelle	122 103 m <sup>3</sup> /an
Richebourg	150 m <sup>3</sup> /an
Beuvry	31 289 m <sup>3</sup> /an
<b>TOTAL</b>	<b>480 467 m<sup>3</sup>/an</b>

## 13- Les consommations d'énergie

Pour produire une eau potable de qualité la REGIE consomme deux types d'énergie :

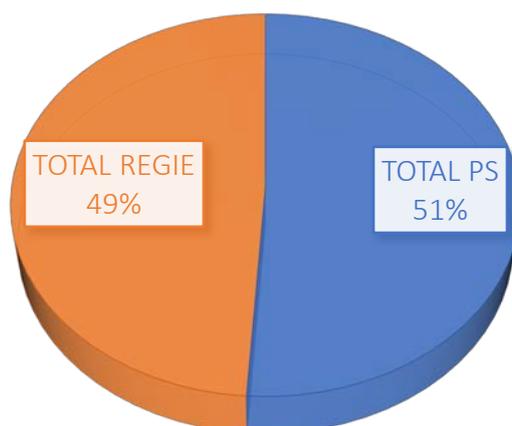
La consommation directe :

Ville	Nombre de site	Total € HT	Total kWh
ALLOUAGNE	3	14 796 €	98 517 kWh
ANNEZIN	1	10 092 €	52 935 kWh
AUCHY AU BOIS	1	480 €	1 862 kWh
BETHUNE	2	147 512 €	1 192 864 kWh
CHOQUES	3	28 599 €	184 711 kWh
DROUVIN	1	2 311 €	2 027 kWh
ESSARS	1	8 552 €	58 579 kWh
GIVENCHY LES LA BASSEE	1	5 823 €	21 450 kWh
GONNEHEM	3	17 803 €	110 660 kWh
HESDIGNEUL LES BETHUNES	3	4 972 €	15 757 kWh
HINGES	1	20 735 €	133 235 kWh
LEBEUVRIERE	1	4 429 €	25 049 kWh
LESPESES	1	164 €	614 kWh
LONZINGHEM	1	98 €	70 kWh
REBREUVE	3	18 730 €	104 545 kWh
SAILLY LABOURSE	1	376 €	1 634 kWh
SAINT HILAIRE COTTES	1	24 511 €	163 423 kWh
VERQUIGNEUL	1	80 €	120 kWh
VERQUIN	1	1 913 €	10 810 kWh
VIOLAINES	1	1 769 €	8 778 kWh
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>313 745 €</b>	<b>2 187 640 kWh</b>

La consommation indirecte (consommée par la REGIE mais payée par un prestataire de service la SAUR) :

Site	Total kWh
VIOLAINES PS FORAGES	1 104 470 kWh
VIOLAINES PS PRODUCTION	1 042 896 kWh
VIOLAINES PS STOCKAGE	135 886 kWh
<b>TOTAL</b>	<b>2 283 252 kWh</b>

La consommation totale de la REGIE est de **4 470 892 kWh** avec la répartition suivante :



## 14- Les projets 2022

### 14.1- Les études

#### a. Le système d'information géographique métier

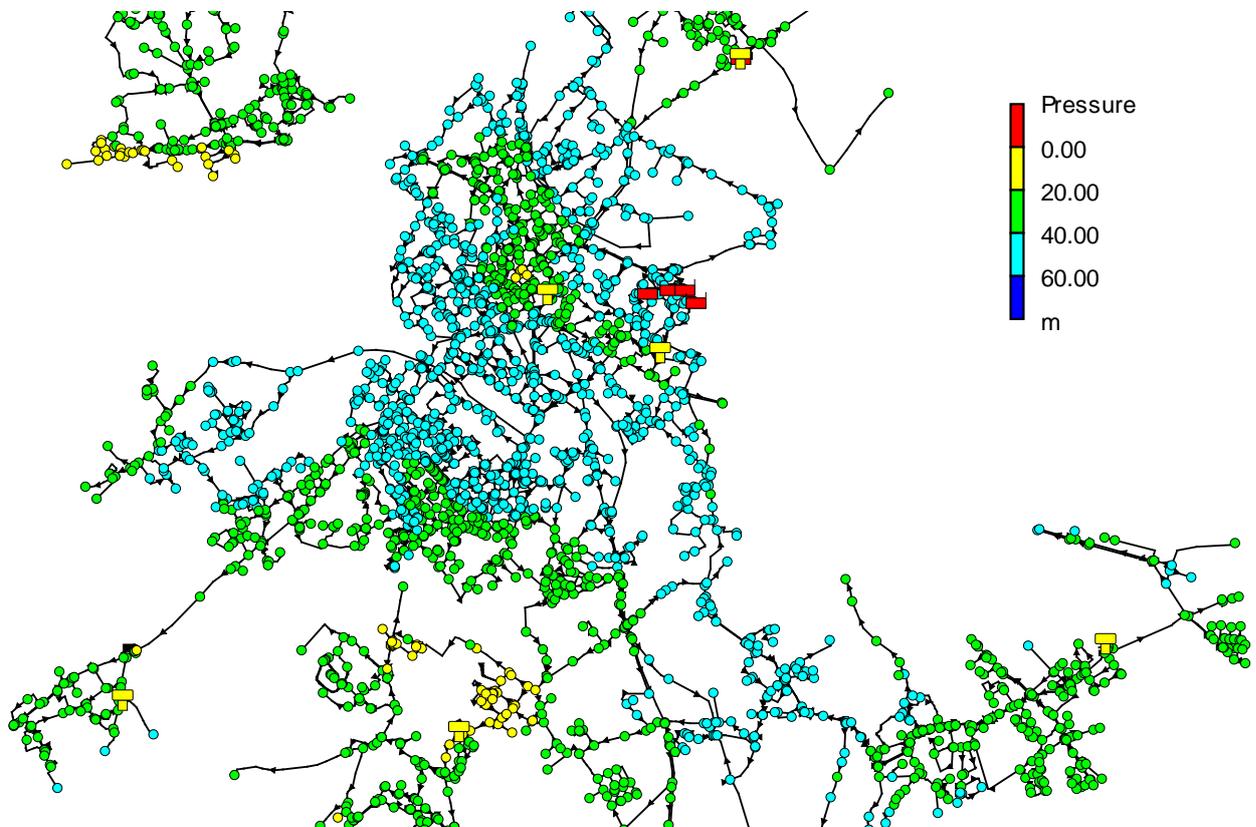
Le Système d'Information Géographique Métier est un ensemble de données repérées dans l'espace, structurées de façon à pouvoir en extraire commodément des synthèses utiles à la décision. D'une manière générale, l'information géographique se présente sous la forme d'une correspondance entre différentes bases

Le SIG Métier est un outil d'aide à la décision et de prospective, très utile dans une stratégie de coordination des travaux au niveau d'un système d'eau potable ou d'assainissement. Une des finalités du SIG est de produire des cartes et des analyses, afin d'élaborer un diagnostic, aider à la décision, servir d'appui aux débats...

Un des intérêts principaux du SIG Métier est de pouvoir croiser les informations entre elles et d'en tirer une plus-value.

Estimation : 170 000 € HT

#### Exemple de modélisation hydraulique de la commune de BETHUNE



## b. Le projet Water For Tomorrow

La CABBALR est partenaire du projet européen INTERREG qui se déroule d'octobre 2020 à mars 2023. « l'adaptation de la gestion des ressources en eau au changement climatique, de l'eau pour demain ». La participation à ce projet permet de lever des financements complémentaires à ceux déjà obtenus de l'Agence de l'Eau.

Les sécheresses récurrentes engendrent un coût économique, social et environnemental important pour la région Manche. En France, la sécheresse de 2011/2012 a entraîné des restrictions d'usage pour 20 millions d'abonnés eau potable, des mesures d'urgence pour remplir les réservoirs et a coûté 325M€ en pertes de recettes et autres coûts. Depuis 2011, la Région Hauts de France a connu trois sécheresses en 2017, 2018 et 2019. Les projections de Changement Climatique (CC) en région Manche annoncent une réduction de 10 à 40 % des précipitations estivales et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses. Il est urgent de développer de nouvelles approches pour gérer l'eau en situation de sécheresse et accroître la résilience des territoires au CC, en mutualisant l'expertise des acteurs français et anglais.

Les cinq sites pilotes du projet sont les suivants :

- EN1 : le bassin de Broadland (Angleterre)
- EN2 : le bassin de Cam et Ely Ouse (Angleterre)
- EN3 : le bassin du Suffolk Est (Angleterre)
- FR1 : le territoire du Syndicat Mixte de l'Aulne (Finistère)
- FR2 : le territoire de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane (Pas-de-Calais) – CABBALR



Estimation : 285 000 € HT

### c. L'étude DIS (Diagnostic Initial de Sureté)

Sur le périmètre de la CABBALR, avec des types d'exploitation divers et des réalités différentes, il s'avère nécessaire pour une autorité organisatrice comme la CABBALR de mettre en place une politique de sûreté harmonisée et homogène sur l'ensemble de ses sites.

Fort de l'expertise qui est la sienne, (ES)<sup>2</sup> a été mandaté, dans le cadre d'un marché public, pour accompagner la CABBALR dans l'amélioration de la politique recherchée en matière de sûreté des infrastructures critiques hydrauliques.

Cet accompagnement a pris la forme d'un Diagnostic Initial de Sûreté (DIS) et a démarré en juin 2021. Le déroulé de l'étude est le suivant :

- Phase 1 : Audits terrain
- Phase 2 : Etude de vulnérabilité
- Phase 3 : Bilan des préconisations
- Phase 4 : Etablissement d'un programme et chiffrage des travaux
- Réalisation d'une étude de type Avant-Projet (AVP)
- Transmission de la liste et des modèles d'autorisations et de déclarations à faire



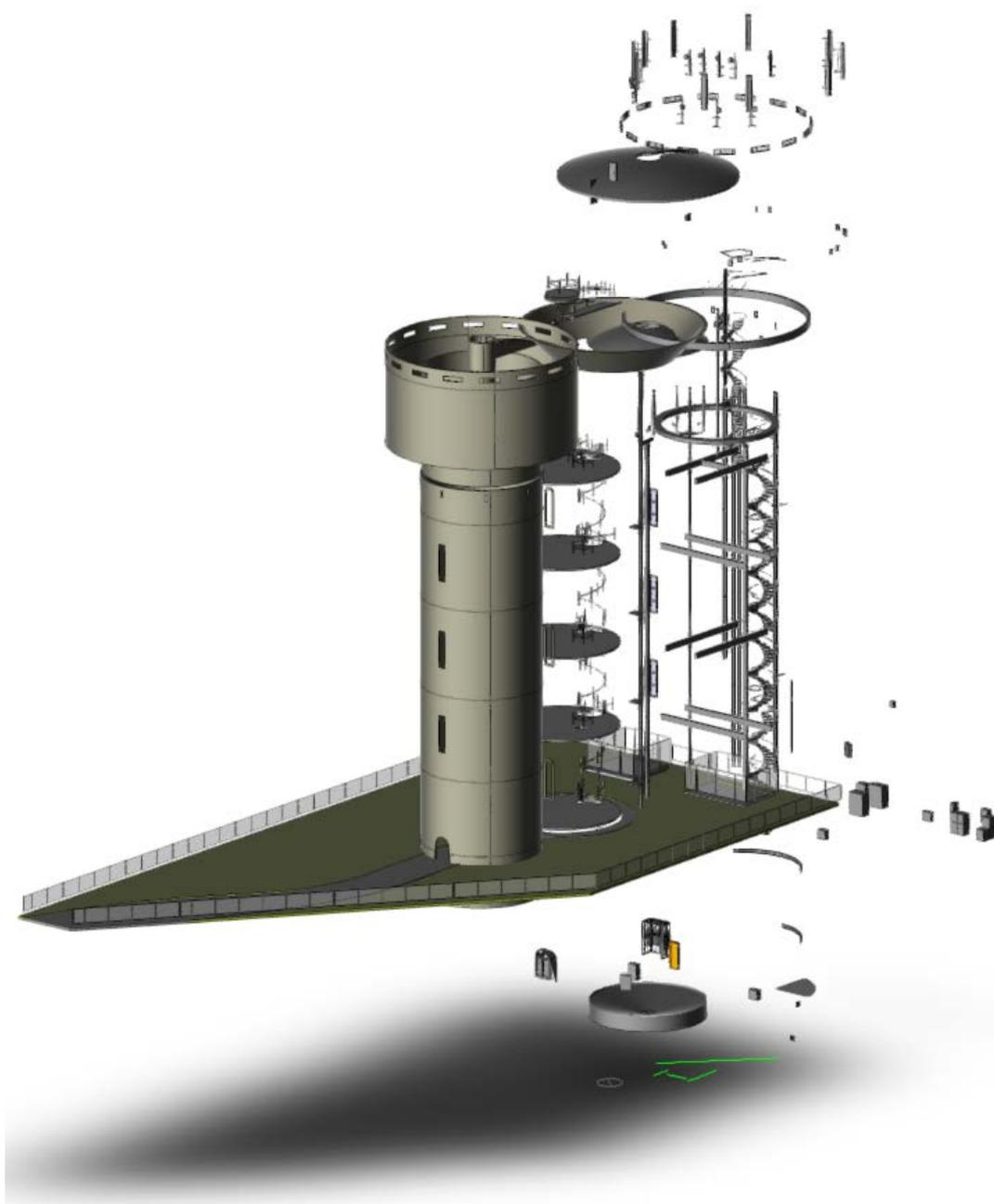
Estimation : 44 000 € HT

#### d. La mise en place d'une GMAO

Le service de l'eau de la CABBALR cherche à maintenir en bon état de fonctionnement l'intégralité de son patrimoine afin que celui-ci soit en mesure d'assurer à tout moment le service. La GMAO permet la gestion complète du parc machines, l'analyse du curatif, l'organisation des interventions préventives et réglementaires, la gestion des stocks et des achats, le reporting à travers les tableaux de bord et les statistiques, en prenant en compte les réalités du terrain.

Le Logiciel de Maintenance Industrielle choisi est évolutif et intégré aux outils déjà mis en place dans le SI de l'eau potable et de la CABBALR en général.

#### Identification des éléments constitutifs du réservoir de GONNEHEM



## 14.2- Les travaux -2022

Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable : 3.2 M € HT

# NOTE D'INFORMATION

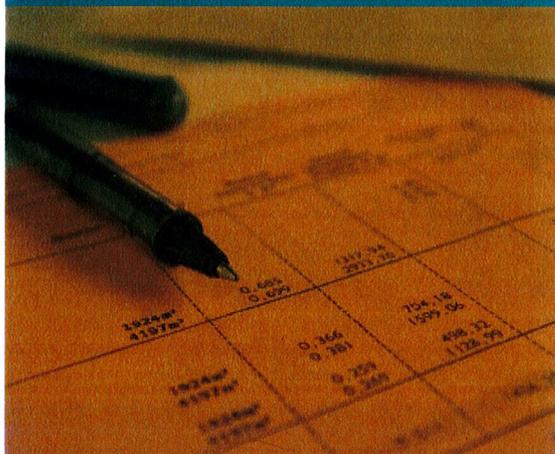
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2022  
CHIFFRES 2021

## L'agence de l'eau vous informe

### LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2021



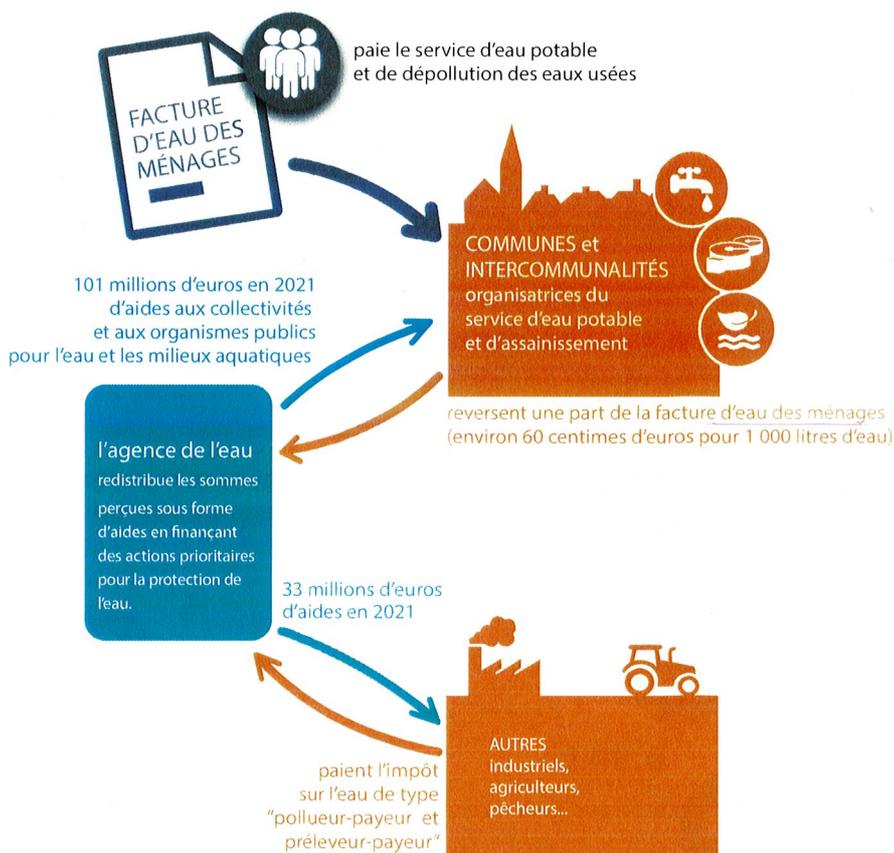
#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,59 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense d'environ 550 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m<sup>3</sup> en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Artois-Picardie : [agence.eau-artois-picardie.fr](http://agence.eau-artois-picardie.fr)

## QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 149,97 millions d'euros dont 115,05 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie mars 2022



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Artois-Picardie



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, maintenir les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2021

En dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, l'année 2021 a été très intense en terme d'activité, avec plus de 1 600 dossiers décidés. Les indicateurs annuels illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LE ROLE DES AGENCES DE L'EAU

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 540 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

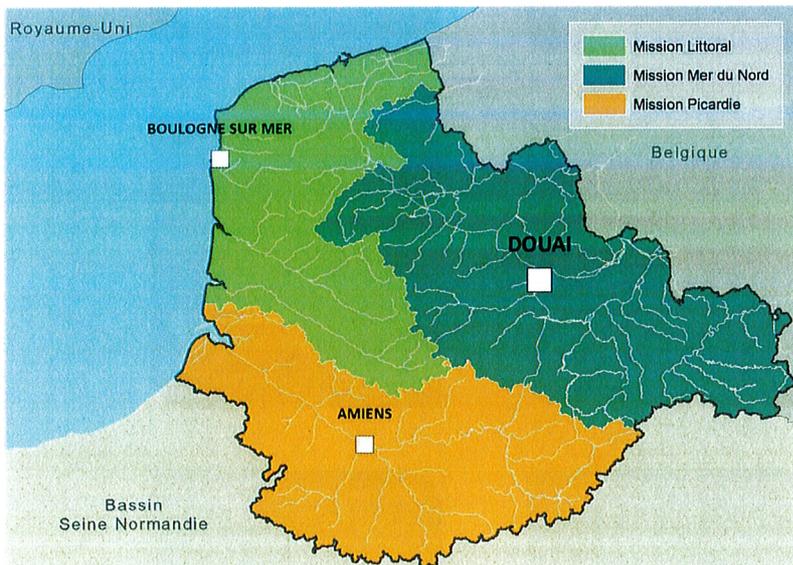
- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,7 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de **l'Escaut et celui de la Meuse**



### Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES –  
Centre Tertiaire de l'Arsenal –  
BP 80 818 Douai CEDEX  
Tél : 03 27 99 90 00  
Fax : 03 27 99 90 15

### Mission Littoral

56 rue Ferdinand BUISSON  
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

### Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

### Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41 725  
80 017 Amiens CEDEX 01

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)